

Outremeuse, île endormie?

version 1.0 - décembre 2012

Dans les grands plans d'aménagement que connaît la Cité ardente à l'heure actuelle, un grand nombre d'interventions ont eu lieu (la gare des Guillemins,...) et auront lieu (le tram) sur la rive gauche mosane. Il semblait important de démontrer tout le potentiel qui réside en rive droite de la Meuse.

Outremeuse est un morceau de ville qui représente bien la diversité des problématiques urbaines et leurs interactions: désertion du petit commerce, paupérisation croissante, friche urbaine, espaces publics en berne.

Des habitants portent une série de regards critiques sur leur quartier, témoignages d'un profond désir d'espaces publics plus généreux et d'architectures plus soucieuses de tous.



Introduction

Qu'est-ce qu'urbAgora?

urbAgora est une association qui a pour but de promouvoir le débat public sur les enjeux relatifs à l'urbanisme, à la mobilité et à l'aménagement du territoire dans l'agglomération liégeoise. Nous la désirons comme un lieu ouvert et pluraliste de réflexion, d'information, de confrontation des points de vue et de propositions. Consciente des profondes implications sociales des choix urbains, l'association promeut un urbanisme basé sur l'équilibre et la mixité des fonctions urbaines et l'intégration de tous à la vie de la cité.

En 2012, urbAgora a été reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme association d'éducation permanente, raison du présent travail.

Pourquoi le quartier d'Outremeuse?

Lorsque le choix d'urbAgora s'est posé sur Outremeuse, le projet de Liège 2017 était encore en course, il nous semblait important de poser une réflexion sur un quartier central de Liège mais en marge des futurs grands événements.

Dans les grands plans d'aménagement que connaît la cité ardente à l'heure actuelle, un grand nombre d'interventions ont eu lieu (la gare des Guillemins,...) et auront lieu (le tram) sur la rive gauche mosane. Il nous semblait également important de démontrer tout le potentiel qui réside en rive droite de la Meuse.

Outremeuse est un morceau de ville qui représente bien la diversité des problématiques urbaines et leurs interactions: désertion du petit commerce, paupérisation croissante, friche urbaine, espaces publics en berne. Ce travail a donc pour objectif principal d'alimenter le débat urbain.

A cela s'ajoute les motivations personnelles des participants, il s'agit souvent d'un désir d'action par rapport à leur cadre de vie (en effet, la plupart des participants habitent l'île).

Le travail met sur la table une série de propositions souvent réalistes, mais parfois utopiques. Leur dessein est de susciter le débat entre les différents acteurs du quartier (habitants, commerçants, pouvoirs publics,...), d'élargir le territoire des possibles et peut-être de commencer un rêve plus collectif.

La méthodologie

Nous avons construit cette étude sur le quartier d'Outremeuse grâce à un travail collaboratif entre des membres de l'asbl urbAgora, des habitants du quartier et une représentante des commerçants. Nous avons opté pour un travail en petit groupe d'une douzaine de participants tous bénévoles présentant des compétences diverses (habitant, commerçant, sociologue, photographe, architecte, historien, botaniste,...).

Le travail se veut comme une collection de regards posés sur Outremeuse par les membres du groupe de travail. Plusieurs étapes ont été nécessaires à la réalisation de ce projet.

1. Visites du quartier et réunions préalables

Le 13 juin, la première étape a consisté en une balade informelle où tous les participants ont échangé librement leurs visions du quartier. Cette visite a aussi permis d'identifier et de localiser les principales fonctions. Le 25 juin, une réunion autour d'un repas a ensuite permis de débriefer cette balade et de poursuivre les échanges de manière conviviale.

Le 28 août a eu lieu une réunion plus traditionnelle qui a permis de tisser les grandes lignes des problématiques à aborder.

Une seconde visite a été organisée le 15 septembre. Il s'agissait cette fois d'une visite guidée par Erwin Woos, président de l'asbl Patrimoine Outre-Meuse avec pour thème le logement en Outremeuse au fil des siècles, ce thème ainsi que son accompagnement érudit ont donné lieu à de nombreux échanges historiques et architecturaux. Cette nouvelle visite nous a permis de préciser certains éléments et de nous approprier le terrain de manière concrète « avec nos pieds ».

2. Rédaction d'une note d'esquisse

Dès le 20 septembre, une note d'esquisse a été rédigée qui rassemblait tous les éléments évoqués, rappelait les orientations discutées collectivement et proposait une table des matières et des auteurs pour chaque chapitre.

3. Rédaction des textes

Les rédacteurs ont pu alors très concrètement commencer à rédiger leur texte. Certaines propositions ont rapidement été échangées par mail afin de recueillir les impressions et d'enrichir leur contenu. Pendant cette période, un inventaire des rez-de-chaussées commerciaux a été réalisé afin de fournir un état actualisé de la réalité du commerce dans le quartier. Chacun des rédacteurs collectant les informations liés à son "chapitre"

4. Coordination

Une réunion de coordination a rassemblé le groupe le 20 octobre. Cela a été l'occasion de partager les brouillons des différents chapitres, de repartir sur des bases communes et de se répartir les chapitres encore non traités ainsi que la réalisation des illustrations. Un brouillon rassemblant tous les chapitres a été réalisé dès le 28 octobre permettant de recueillir une nouvelle série de remarques.

5. Publication, présentation et concertation publique

Le 15 décembre, cette version 1.0 du travail sera présentée aux

habitants et commerçants du quartier lors d'une (première?) réunion publique organisée à l'Auberge de Jeunesse.

6. Suites de l'étude

Sur base de cette réunion, nous insérerons des commentaires sous forme d'une annexe au texte (ou sous la forme de pastilles en regard des éléments commentés). Enfin une version 2.0 incluant les réactions des habitants du quartier et des commerçants sera également publiée. Elle sera le résultat de ce processus collaboratif.

Les limites du travail

Le travail présente deux types de limites: Les limites géographiques et celles des ressources humaines.

Les limites géographiques et ressenties

Nous circonscrivons notre travail à la zone située entre la Meuse et la Dérivation. Bien qu'il existe un quartier d'Outremeuse, centré autour du bâti "historique", nous n'ignorons pas que cette définition géographique ne correspond pas tout à fait au ressenti – notamment des habitants. Ceux-ci situent la limite du quartier à la rue Grétry. Ce ressenti s'explique par le manque de connexion entre les deux zones – pas de bus traversant par exemple - mais aussi par des raisons historiques. En effet, le parc de la Boverie situé à la pointe sud de l'île a été aménagé dans le contexte très spécifique de l'exposition universelle de 1905. Le périmètre "géographique" plus large que celui du quartier nous permet d'envisager les éléments dans leurs interractions (les différents îlots) ou leur longueur (par exemple: les quais).

Les limites des ressources humaines

L'ensemble du travail a été réalisé par des bénévoles, souvent après leur travail "de jour" ou pendant leur temps libre. De ce fait, les recherches et les prises de contact ont été limitées par le temps disponible. Un travail participatif à une échelle plus grande sur l'ensemble de l'étude nous a semblé compliqué à mettre en oeuvre vu les énergies limitées dont nous disposions. Enfin, nous souhaitons que vous , lecteurs, discutiez nos propositions ou points-de-vue et alimentiez également de souvenirs, propositions et désirs le débat aujourd'hui entamé par ce travail.

Bonne lecture

p.8 1. Les Fonctions urbaines**9 1.1 La fonction commerciale****18 1.2 Le logement****21 1.3. Les équipements****24** Un musée de l'immigration**26** Bains publics, ville solidaire**30** Le quartier, pour une maison de quartier**32** Bavière, le triomphe de la privatisation de la ville**35** Résistances**p.40 2. Les espaces publics****43 2.1 Les quais d'Outremeuse****43** Les quais de la Dérivation**46** Les quais sur Meuse**50** Le tram et les enjeux à double
tranchant**54 2.2 L'intérieur de l'île****54** Le boulevard de la Constitution**58 2.3 Les places publiques****58** La place de l'Yser**63** La place Delcour**63** Place du Congrès: Réinventer le square de
quartier**64** Place Jehan Le Bel**p.65 3. La Mobilité****65 3.1 Mobilité individuelle: automobiles, vélos et
piétons****68 3.2 Mobilité collective: les réseaux de transport en
commun****66** Outremeuse et le train**67** Outremeuse et le TEC**p.69 4. Réflexions ouvertes sur l'espace public****69 4.1 Toxicomanie et espace public****70 4.2 Mise en valeur du paysage urbain****71 4.3 Gestion paysagère du patrimoine arboricole****72 4.4 Marché de la Batte****p.77 Conclusion: le projet d'une île****p.78 Bibliographie: pour aller plus loin**

1.1 La fonction commerciale

Le principal axe commercial du quartier est composé de la Chaussée des Prés et de la rue Puits-en-Sock, il relie le Pont des Arches au Pont d'Amercoeur. Le tracé de cet axe est presque aussi ancien que la ville de Liège, il menait du cœur de la cité à l'une des principales portes de la Cité: la porte d'Amercoeur. Cette porte donnait accès à la route vers le pays de Herve et au-delà, à Aix-la-Chapelle. Dès le XII^{ème} siècle, cette chaussée est bordée des deux côtés et l'on y retrouve des hôtels particuliers ainsi que des artisans des « bons métiers »(1). Le quartier qui est né autour a été englobé dans les enceintes de la ville en deux temps, de manière restreinte au XI^e ou XII^e siècle et de manière complète au XIII^e siècle. La porte d'Amercoeur (voir ci-contre) constituait une des 5 portes principales de la Ville.



Extrait de la carte de 1649 établie par Johannes Blaeu

Cet axe très commerçant connaît malheureusement un sévère déclin depuis une trentaine d'années. On constate non seulement une diminution du nombre de commerces mais aussi une perte en variété et en qualité, de nombreux espaces sont abandonnés et l'un des symptômes les plus visibles de cette dégringolade est la transformation de rez-de-chaussée commerciaux en appartements. Les raisons de ce déclin sont sans doute multiples : l'exode rural, le départ de l'hôpital de Bavière, la création de centres commerciaux hors de la ville, la création d'un pôle commercial à Fléron et, tout récemment, la création de la MédiaCité. Mais peu importe l'identification des causes...

...Une réflexion doit impérativement être menée pour redynamiser cet axe essentiel pour l'attractivité du quartier. Cela peut passer par un aménagement de la voirie mais aussi par un accompagnement de l'activité commerciale par le pouvoir public qui peut prendre plusieurs formes.

1. Les fonctions urbaines

Le quartier d'Outremeuse est marqué par une forte présence de différentes fonctions urbaines sur son territoire. C'est une de ses caractéristiques majeures et une des raisons de son attrait pour ses habitants et ses visiteurs.

Le quartier était à l'origine, majoritairement peuplé d'artisans: les tanneurs dans la paroisse Saint Pholien et les drapiers dans la paroisse Saint Nicolas. Au début du XVII^e siècle, un hôpital, l'hôpital de Bavière, s'est installé sur ce qui est devenu la place de l'Yser. Des commerces sont identifiés dans l'axe chaussée des Prés Puits-en-Sock dès le XVII^e siècle également. La caserne Fonck installée au XIX^e siècle dans l'ancien couvent des Ecoliers, boulevard de la Constitution, a été désaffectée en 1998 seulement. Plusieurs instituts de l'université sont ensuite arrivés dont l'institut d'Anatomie qui s'est installé rue de Pitteurs en 1886, l'Institut de Physiologie place Delcour en 1888 et l'Institut de Zoologie quai van Beneden en 1894.

Même si certaines fonctions ont désormais quitté le quartier comme l'hôpital de Bavière ou vont le faire prochainement comme le Théâtre de la place, elles sont encore nombreuses à y apporter du dynamisme et de l'activité.

On notera aujourd'hui la présence de nombreuses écoles depuis les écoles maternelles et primaires ou supérieures jusqu'à des services de l'Université mais aussi une crèche, des administrations dont l'ONE, des maisons médicales, le Centre psychothérapeutique de jour pour enfants - la Manivelle, la caserne des pompiers, le commissariat de police, la piscine et la bibliothèque et bien sûr, de l'Horeca et des commerces.

La diversité de ces fonctions étant un élément essentiel du quartier même si elle est mise à mal, il nous semble important de la maintenir et même de la renforcer en assurant la pérennité des activités existantes (le commerce et l'Horeca) et en en proposant de nouvelles (un nouveau musée par exemple).



Rue Puits-en-Sock, Deux supermarchés de proximité de marque identique ceinturent la rue Puits-En-Sock en amont comme en aval. Or, souvent et à défaut d'une rentabilité avérée faute d'une clientèle suffisante en nombre, ces surfaces commerciales drainent le marché local.(Photo: Nicolas Bomal, 2012)

(1)
WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE,
Rue Puits-en-Sock, dernière modification
26/09/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en
ligne], consulté le 17/11/2012,
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue_Puits-en-Sock>

1.1.1 Inventaire des activités commerciales



Commerces vides rue Puits-en-Sock (photo: Anne Mathurin, 2012)

Un inventaire des activités commerciales mené dans le courant du mois d'octobre 2012 a couvert les rues Puits-en-Sock, rue Surllet, rue Jean d'Outremeuse, rue Henri de Dinant, rue Ernest de Bavière, Boulevard de l'Est, Boulevard Saucy, Rue Pont saint Nicolas, Place Delcour, Place Gobert, Chaussée des Prés, rue saint Eloi, place Saint Pholien, rue saint Pholien, Boulevard de la Constitution, rue de la Province, rue des Bonnes Villes, place du Congrès et a répertorié 424 rez-de-chaussée à vocation commerciale. Ces 424 rez-de-chaussée se répartissent de la manière suivante entre différentes catégories :

Par ordre d'importance décroissante

Vides	81	19,10%
appartements	50	11,79%
Autres	36	8,49%
Café	33	7,78%
Snack	22	5,19%
Coiffeur	17	4,01%
asbl	14	3,30%
services financiers	13	3,07%
Vêtements	13	3,07%
Alimentation générale (épicerie)	12	2,83%
Restaurant	12	2,83%
Entretien de la personne	11	2,59%
Boulangerie	10	2,36%
Non identifié	10	2,36%
Bureau	9	2,12%
équipement de la maison	8	1,89%
Pharmacie	8	1,89%
Boucherie	7	1,65%
Presse	7	1,65%
Lavoir	5	1,18%
Night shop	5	1,18%
chaussures	4	0,94%
Téléinternet	4	0,94%
Alimentation générale (grande surface)	3	0,71%
Fleuriste	3	0,71%
Librairie	3	0,71%
bijouterie	2	0,47%
Cordonnier	2	0,47%
Instruments de musique	2	0,47%
Légumes-primeur	2	0,47%
Opticiens	2	0,47%
Papeterie	2	0,47%
Seconde main	2	0,47%
Vins	2	0,47%
Fromager	1	0,24%
Galerie	1	0,24%
Hôtel	1	0,24%
Immobilier	1	0,24%
Nettoyage à sec	1	0,24%
Poissonnerie	1	0,24%
Auto école	0	0,00%
Brico	0	0,00%

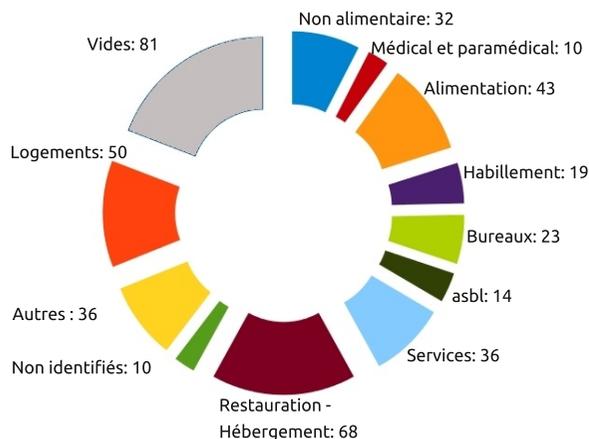


Tableau détaillé de l'inventaire des commerces, urbAgora, octobre 2012

Les commerces sont principalement situés dans la rue Puits-en-Sock, ensuite dans la Chaussée des Prés et rue Surllet, sur le Boulevard de la Constitution, où se situe notamment un Colruyt. Ils subsistent également dans quelques rues adjacentes.

De manière assez inquiétante, quand on approfondit l'analyse des rues commerçantes, on peut constater qu'un nombre important de commerces sont inoccupés ou que des rez-de-chaussée commerciaux ont été transformés en appartements, certains de manière légère, d'autres avec des transformations plus lourdes qui hypothèquent tout retour en arrière. A l'échelle du quartier, si on additionne les locaux inoccupés, non identifiés ou transformés en appartement on atteint un tiers des rez-de-chaussée à vocation commerciale.

Pour la rue Puits-en-Sock, sur les 135 rez-de-chaussées commerciaux identifiés, 21 sont actuellement inoccupés, 4 ont été transformés en appartements. Mais la situation est bien plus préoccupante Chaussée des Prés et rue Surllet. Dans la première, les chiffres sont respectivement de 16 inoccupés et de 8 appartements sur un total de 44 rez-de-chaussée et dans la seconde de 15 et de 8 sur 45 rez de chaussée.

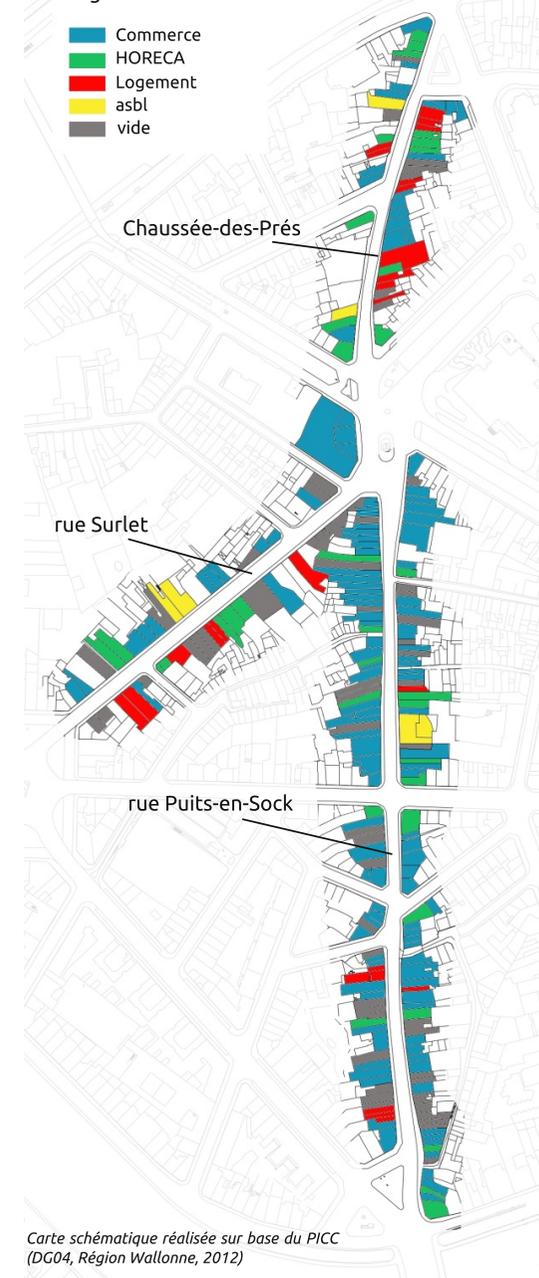
Néanmoins, il subsiste une variété intéressante dans les types de commerce surtout dans la rue Puits-en-Sock, c'est là que l'on retrouve les commerces les plus spécialisés notamment dans l'alimentation (fromager, volailler, charcutier, vins, boulangerie, café et thé,...) ainsi que les vêtements, les chaussures et les bijouteries. Et même si certaines lacunes sont facilement identifiables, une parfumerie par exemple, l'espoir reste de mise.

Une action sur le commerce en Outremeuse devrait donc commencer par la rue Puits-en-Sock où le potentiel reste le plus intéressant. Une redynamisation de cet axe pourrait ensuite se propager pour bénéficier aux rues voisines.

Cet inventaire est évidemment situé dans le temps, il devrait être mis à jour régulièrement et complété d'une enquête qui couvrirait plusieurs aspects connexes afin de proposer des solutions adaptées à une redynamisation de la fonction commerciale dans le quartier. Une telle enquête porterait notamment sur les modes de déplacement utilisés par les clients des commerces et mettrait ainsi à jour l'enquête sur les commerces réalisée en 2001 pour le compte de la Ville de Liège. Elle interrogerait également les résidents du quartier et les clients sur les types de commerces manquants désirés. Une telle enquête a été réalisée en 2009 dans le quartier saint Léonard avec un certain succès (2).

Légende

- Commerce
- HORECA
- Logement
- asbl
- vide



Carte schématique réalisée sur base du PICC (DG04, Région Wallonne, 2012)

A SAVOIR...

En 2000, une enquête sur le commerce de détail en Outremeuse(1) a révélé un certain nombre de données utiles et parfois étonnantes. On notera en particulier les chiffres suivants : 46% des clients sont des habitants du quartier même, 15,4% des quartiers proches, mais 19% proviennent du reste de la ville et même 17,9% d'au-delà. Au niveau des moyens de transport, 59% des clients font leurs courses à pieds pour seulement 30% qui se rendent dans le quartier en voiture, 9% en bus et 1% à vélo. Néanmoins, certains de ces chiffres pourraient montrer une certaine évolution et il serait très intéressant de rééditer cette enquête dès 2013.

(1) *Le Commerce de détail en Outremeuse - comportement d'achat et rayonnement de la clientèle*, A l'initiative de Monsieur Guy Moreau, Echevin du Développement économique, de l'Emploi et du Logement urbain de la Ville de Liège. 19 septembre 2000.

(2) MAISON DE QUARTIER DE SAINT-LÉONARD, *Enquête sur les besoins des usagers du quartier St Léonard en terme de commerces de proximité*, Oct-Nov. 2009, [en ligne], consulté le 17/11/2012, <<http://www.saint-leonard.be/go/enquete-sur-le-commerce>>

1.1.2. Propositions

a. Accompagnement de l'activité commerciale

L'idéal serait de susciter une réflexion conjointe avec les commerçants avec pour objectif de fédérer l'ensemble des commerçants autour d'un projet qui aboutirait à la définition d'une identité propre au quartier. Cette carte de visite mettrait en valeur les avantages à venir faire ses courses dans le quartier et inciterait ainsi les liégeois à (re)venir se promener en Outremeuse.

En accompagnement de cette réflexion, la Ville pourrait mettre en place plusieurs actions afin de soutenir l'activité commerciale dans le but de pérenniser la fonction commerciale de la rue Puits-en-Sock en reconquérant les consommateurs et les habitants. Ces actions se baseraient notamment sur les résultats de l'enquête sur le commerce mentionnée plus haut et qui aurait permis d'identifier de manière précise les motivations des visiteurs du quartier et les types de commerces manquants.

- Afin de renforcer l'identité du quartier, on pourrait proposer aux commerçants une charte de mise en valeur des enseignes et devantures qui donnerait une cohérence grâce à quelques principes architecturaux, par exemple en travaillant sur la couleur des façades. Les boutiques « Antoine et Lilli » situées au bord du canal saint Martin à Paris offrent un exemple esthétiquement très intéressant de ce qu'un « simple » aménagement de façade peut donner, des couleurs déclinées pour chaque boutique y créent un effet arc-en-ciel attractif et chaleureux.

- Le pouvoir public peut aussi mener des activités d'impulsion en achetant les commerces vacants pour les rénover et les louer à des prix démocratiques afin de lancer de jeunes commerçants. Ces jeunes candidats pourraient être sélectionnés notamment en se basant sur les commerces désirés identifiés par l'enquête. Par exemple, pour la rue Puits-en-Sock, on constate qu'il n'y a plus de parfumerie et que Véritas a laissé un vide béant, ces deux types de commerce pourraient faire l'objet d'appels à candidats. Une proposition alternative viserait à proposer ces espaces en location pour y aménager des bureaux, d'architectes par exemple.

- Une aide à la transmission des commerces dont les propriétaires prennent leur retraite peut également être mise en place.

- A l'heure actuelle, il n'existe pas à Liège de règlement relatif à la transformation des rez-de-chaussée commerciaux en appartements. Un tel règlement pourrait être mis à l'étude, d'une part pour interdire ou limiter ces transformations dans les zones à forte densité commerciale - par exemple, l'axe Puits-en-Sock/Chaussée des Prés - et d'autre part pour encourager leur transformation dans les zones à faible densité. En effet, dans une rue commerçante, la continuité de la présence de commerces est un élément positif, favorable au shopping. Cette réflexion pourrait être accompagnée d'un volet architectural sur l'aménagement de ces rez-de-chaussée commerciaux afin de préserver l'intimité des habitants.

- De nombreuses écoles étant présentes sur l'île, un ou plusieurs espaces commerciaux non utilisés pourraient être converti(s) en salons d'école ou en galerie permettant l'exposition et la vente des productions des étudiants. Ces opérations permettraient ainsi à la fois de donner une vitrine aux écoles, une interface avec

le quartier et de valoriser la mixité fonctionnelle du quartier.

- Des services de proximité notamment communaux pourraient s'installer et proposer des antennes ouvertes à des horaires décalés par exemple.

- Un programme de renforcement de l'habitat au-dessus des commerces pourrait être lancé afin de maintenir de la vie dans les rues commerçantes. En effet, les commerçants n'habitent plus que rarement au-dessus de leur commerce. Un projet de ce type « Boven wonen » a été mis en place à Maastricht dès 1991. Cet objectif impliquant la présence d'entrées indépendantes pour les étages, la société Wonen boven winkels acquiert des immeubles où elle aménage l'accès à l'intérieur de l'îlot, ensuite, elle achète les étages d'autres immeubles commerciaux dont l'accès direct n'est pas possible. La gestion des logements ainsi créés est ensuite confiée à la société de logements sociaux (3). Cela offre l'avantage complémentaire de proposer des logements de petites tailles convenant bien pour des étudiants ou des personnes isolées. Dans le cas spécifique d'Outremeuse, il pourrait être envisagé de créer des entrées par l'arrière via les bâtiments situés dans la rue voisine

Notons que les services de la Ville de Liège commencent à mettre en oeuvre de telles opérations, ils ont notamment acheté un bâtiment avec pour objectif de le réaménager et d'y créer une porte d'entrée indépendante. Les travaux sont en préparation.

(Ré)instaurer des marchés

Pourquoi venir faire ses courses en Outremeuse ? Parce qu'elle offre quelque chose que l'on ne trouve pas dans les grandes surfaces ni dans l'hypercentre, la possibilité de se procurer tous ses produits alimentaires chez des (petits) commerçants indépendants spécialisés, que l'on peut en plus y faire un brin de shopping, y prendre un verre et terminer sa journée au restaurant.

Pour compléter cette offre et redynamiser le commerce, on pourrait profiter de la création d'une nouvelle place de l'Yser et y instaurer des marchés hebdomadaires et thématiques, par exemple, le mardi, on accueillerait les marchands de plantes, le mercredi les commerces italiens et le jeudi de l'alimentation plus générale avec notamment les poissonniers qui manquent au quartier. Ces marchés « spécialisés » stimuleraient l'Horeca et attireraient des clients dont les commerces de la rue pourraient également bénéficier.

b. Aménagement de la voirie

L'objectif d'un réaménagement de la voirie est de rendre les lieux plus conviviaux et d'offrir davantage de confort aux piétons afin de permettre une promenade agréable qui pourrait être favorable au shopping. Il pourrait aussi être pertinent de favoriser la mise place de terrasses afin de favoriser le renforcement de liens sociaux. Vu l'étroitesse des voiries de l'axe commerçant, ces terrasses pourraient idéalement se situer autour de la future place de l'Yser retrouvée.

La piétonisation peut sembler être une solution attrayante et elle est généralement favorable au commerce. Les premières expériences de piétonisation en Europe datent du début des années soixante. On a constaté qu'à chaque fois, même si les commerçants étaient réticents au départ, les expériences se sont

(3) WONEN BOVEN WINKELS NEDERLAND, site de l'association, [en ligne], consulté le 17/11/2012, <<http://www.wonenbovenwinkelsnederland.nl/>>



Trottoirs de la rue Puits-en-Sock, (photo: Anne Mathurin, 2012)

révélées positives pour l'activité commerciale. Néanmoins, plusieurs éléments tempèrent cet enthousiasme. Nous n'avons pas de retour d'expérience de piétonisation dans une rue située hors de l'hyper centre. De plus, il faut être attentif au fait que si la piétonisation favorise le commerce en général, elle ne favorise pas toujours le commerce existant. Enfin, il faut tenir compte du flux de circulation existant avec notamment dans le cas de la rue Puits-en-Sock le passage de plusieurs lignes de bus importantes reliant le centre ville à la périphérie. Une telle solution ne pourrait donc être proposée que dans une révision plus globale du plan de mobilité de la ville.

En attendant cette révision, un réaménagement de la voirie garantissant une place accrue aux piétons et aux cyclistes et leur permettant un cheminement aisé, sécurisant et continu ne se traduirait donc pas nécessairement par une piétonisation complète des rues concernées. Une adaptation plus légère pourrait être proposée soit en espace partagé, en zone 30 ou encore en zone de rencontre. « Une zone de rencontre est en Belgique, en France et en Suisse, une zone urbaine à usage d'habitation ou de commerces, un centre-ville ou un centre historique, etc. où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes dans une moindre mesure ; ceci dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers dont les automobilistes et autres conducteurs d'engins motorisés avec une vitesse maximale formellement fixée à 20 km/h ». (4)

Dans un premier temps, l'objectif serait donc de réduire le flux des voitures de passage, pas de le supprimer. Les automobilistes ayant un but précis dans la rue seraient toujours invités à l'emprunter. Les véhicules de passage seraient quant à eux évités, simplement en ralentissant la circulation ce qui inciterait les conducteurs à choisir un autre itinéraire. Il sera sans doute indispensable de maintenir une possibilité de parking de courte durée, des zones de livraison et le maintien de stationnement pour les riverains à partir de 19 heures.

Les éléments concrets qui nuisent à la circulation des piétons sont la largeur des trottoirs qui est globalement trop faible et par endroit ne permet pas à deux personnes de se croiser, ni de marcher de front et empêche le passage des poussettes d'enfant aussi bien que des voitures des personnes à mobilité réduite. Ces

difficultés sont encore renforcées par la multitude de poteaux indicateurs dispersés tout au long de la rue. De plus, il n'y a ni piste cyclable, ni parking à vélos. Le projet consisterait tout d'abord en un élargissement des trottoirs afin de permettre une déambulation agréable en toute sécurité ce qui implique une largeur minimale de 1,50 m mais peut être dimensionné selon le flux de piétons (5).

En résumé, il faut réduire la vitesse et la place de la voiture pour augmenter la place offerte aux piétons et aux cyclistes.

Action de préfiguration

Au niveau méthodologique, au départ de l'enquête mentionnée plus haut, un dialogue étroit devrait être construit avec les commerçants et avec les habitants afin d'aboutir à une solution acceptée par tous. Celle-ci pourrait être mise en place de manière provisoire afin d'en tester les impacts avant de prendre une décision définitive.

D'abord, à titre expérimental, on pourrait soutenir la participation au Park(ing)day (6) dans la rue Puits-en-Sock. Cela consiste concrètement en l'occupation de places de parking que l'on paye pour y installer temporairement une activité conviviale ou ludique.

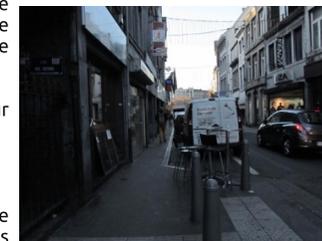
Ensuite, on pourrait mettre en place des Parklets, sorte de plateformes équipées de tables et de bancs qui occupent des places de parking dans une temporalité plus longue. Elles ont pour objectif d'élargir l'espace public, de renforcer la convivialité, d'encourager à la fois la vie de quartier et les déplacements doux.(7)

Sur base de ces expériences légères tant du point de vue financier que du point de vue des infrastructures mais qui auront permis d'observer la manière dont les riverains s'approprient les lieux, on pourrait ensuite envisager le passage à une transformation plus radicale ou en tout cas plus définitive de la voirie.

c. Des espaces conviviaux

En fermant certaines rues transversales, par exemple à l'entrée de la rue Raes de Heers, de la rue des Récollets ou de la rue saint Julien, on pourrait créer des espaces conviviaux offrant des possibilités de haltes aux piétons et permettant l'installation de terrasses. Ces espaces pourraient être aménagés avec des bancs et des plantations.

Des bibliothèques de rue pourraient y être disposées. Le principe de ces bibliothèques repose sur l'échange de livres, les passants y déposent des livres qu'ils ont lus et récupèrent un autre livre en échange, elles ne sont pas fermées à clé. De telles bibliothèques de rue ont été installées avec succès en Autriche et Allemagne. Dans le modèle mis en place à Francfort, des riverains prennent et s'engagent à entretenir les « armoires » mises en place par la municipalité (8).



Trottoirs de la rue Puits-en-Sock, (photo: Anne Mathurin, 2012)

(4) WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, Zone de rencontre, dernière modification 04/10/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en ligne], consulté le 17/11/2012, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_rencontre>

(5) TRANSITEC, 2004, Formation des Conseillers en mobilité in Guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de cheminements piétons accessibles à tous, Eléments théoriques, les Manuels du MET, n°10, octobre 2006

(6) DEDAL, PARK(ing) DAY, relais en France de l'événement, [en ligne], consultée le 2/11/2012, <<http://www.parkingday.fr/>>

PARK(ING) DAY, Rebar Group, Inc., site de l'événement [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://parkingday.org/>>

(7) PAVEMENT TO PARKS SAN FRANCISCO, Parklets, site de l'événement [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://sfpavementtoparks.sfplanning.org/parklets.html>>

(8) Pour l'expérience de Graz (Autriche) voir <http://offsite.kultuerserver-graz.at> et pour les exemples allemands voir par exemple <http://offener-buecherschrank.at/http://www.oeffentliche-buecherregale.ch/Basel.html>, <http://www.huk.uni-bonn.de/pdf-dateien/bonner-buecherschrank-artikel>

Place Théodore Gobert et Place Saint Pholien

La place Théodore Gobert se situe à l'entrée de la rue Puits-en-Sock à la descente du pont d'Amercoeur à l'opposé de la place saint Pholien qui se situe à l'autre extrémité de l'axe, à l'entrée de la Chaussée des Prés et à la descente du Pont des Arches. Ces deux placettes sont gaspillées, envahies de voitures, transformées en parking... Or elles constituent deux des principales entrées dans le quartier. C'est d'ailleurs place Théodore Gobert que se trouve un panneau d'accueil... ainsi qu'une panoplie d'équipements urbains disposés de manière aléatoire et l'entrée condamnée d'un souterrain qui émettent un message tout à fait contraire.

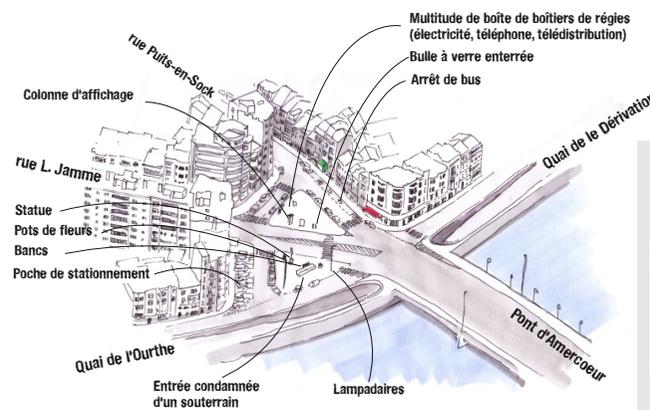
Un réaménagement complet des deux placettes est proposé en lien avec celui de la voirie de la rue Puits-en-Sock et de la Chaussée des Prés, celui des quais et le traitement des autres espaces publics du quartier pour en faire un espace agréable et accueillant pour les habitants et les visiteurs du quartier.



Panneau d'accueil de la place Th. Gobert (Photo: Marie Schippers, 2012)



"Convivialité et espace public" - Une journée Puits-en-Sock sans voiture? (Illustration: Fabien Denoël)



Le capharnaüm de la place Th. Gobert. (Illustration: Anne Mager)



Place Saint-Pholien: pourquoi ne pas marquer la place par un revêtement uniforme allant jusqu'aux pieds des façades? Pourquoi ne pas y trouver quelques bancs autour des arbres? (Illustration: Anne Mager, 2012)

AILLEURS...



Quelques palettes, des sacs en toile de jute, quelques fleurs font un aménagement estival, convivial et provisoire sur une poche de parking aux croisements des rues Frakkastigur et Njalsgata à Reykjavik (Islande) (photo: Anne Mager, 2012)



Avec vue sur la Dérivation (photo: Nicolas Bomal, 2012)

1.2 Le logement

On insiste souvent sur le côté populaire du quartier d'Outremeuse pourtant l'île comprend une offre en logements la moins homogène qui soit, reflet naturel de la mixité sociale qui la caractérise. Résultat logique, les prix de vente des habitations diffèrent fort selon la zone à laquelle ils appartiennent.

Sur les quais

Concrètement, les quais en bord de Meuse dont le quai Marcellin (un des quartiers les plus chers de Liège-Centre avec celui des Terrasses), accueillent des buildings à appartements de moyen à haut voire très haut standing et quelques impressionnantes maisons de maître, toujours très convoitées par une clientèle plutôt aisée. Les autres quais : Churchill, Van Beneden, de Gaulle, des Tanneurs et Kurth ne sont pas en reste, loin de là. Autant dire que les offres de vente de logements anciens tout comme les rares et nouveaux projets immobiliers qui sont lancés sur cette rive de la Meuse trouvent rapidement acquéreurs.

A savoir : si ces maisons sont devenues si rares sur nos quais, c'est que la plupart ont été démolies après la guerre 40-45, suite aux bombardements liés aux conflits ou ont été boudées dès les années 50, par les acheteurs potentiels, frais d'entretien exorbitants obligent. Résultat, pour rentabiliser le précieux espace, leur démolition s'est vite imposée afin d'y construire des buildings flamboyants neufs comprenant chacun des dizaines d'appartements.

Toujours le long de l'eau mais côté Dérivation, on trouve des quais comprenant essentiellement des appartements plus

ordinaires et quelques maisons anciennes, parfois transformées en petits logements. Sur ces quais, le roulement en matière de location est plus régulier qu'ailleurs.

A savoir : ces quais, côté Outremeuse, sont souvent plus appréciés que ceux d'en face (côté Bressoux) car la durée d'ensoleillement dont ils bénéficient est plus importante. Ainsi, ils gardent leur petit succès même si le trafic automobile qui les longe est plus que dense et source de nombreuses nuisances.

Au cœur des terres

À l'intérieur des terres, le type de logement proposé est considéré comme plus modeste mais à des degrés divers. Ainsi, les principales rues tracées fin 19^{ème} siècle comme la rue Jean d'Outremeuse, ses rues perpendiculaires et celles partant en étoile autour des places Delcour et du Congrès abritent des maisons de maître, anciennement de type unifamilial. La plupart datent du début du siècle dernier et ont été souvent divisées -pour ne pas dire massacrées- en plusieurs logements de type petit appartement ou studio. Même scénario pour le très long Boulevard de la Constitution et ses rues adjacentes.

A savoir : depuis 1994, la Ville de Liège exige un permis d'urbanisme pour pouvoir transformer des maisons en kots ou petits logements. Additionné au rapport des pompiers nécessaire pour pouvoir mettre les lieux en location, ce permis a fini par être un frein pour les candidats propriétaires. Et c'était bien là le but recherché par les autorités, désireuses d'épurer quelque peu le quartier. Cela dit, on peut quand même s'interroger quand on voit les nombreuses sonnettes présentes au rez-de-chaussée de certaines maisons. À moins qu'elles aient été toutes transformées avant la mise en application de cette courageuse réglementation.

De manière générale, les rues les plus proches de l'ancien hôpital de Bavière ou, à l'opposé, des bâtiments universitaires, situés rue de Pitteurs, étaient la propriété des familles plus ou moins aisées (petite bourgeoisie) et leur composition, décoration intérieure comme extérieure trahissaient un certain niveau de richesse. Aujourd'hui, malgré l'usure du temps et à condition qu'elles aient été entretenues et préservées dans l'esprit de l'époque, le prix de vente de ces habitations est loin d'être négligeable. Ce sont elles qui font la différence et pourraient accueillir dans les années qui viennent ces fameuses familles avec enfants dont Liège manque cruellement.

A savoir : où que ce soit dans l'île, pour ces maisons de maître type hôtel particulier, ce qui peut faire exploser le prix de vente, c'est la finition et le choix des matériaux de construction à l'extérieur et surtout à l'intérieur (marbres, vitraux, boiseries etc), sans oublier la présence d'un jardin et surtout d'un garage. Actuellement, sur le territoire de la Ville de Liège, aucune construction neuve ne peut se faire sans être associée à une place de garage ou de parking. On peut sans doute applaudir cette mesure prise mais si elle a un sens dans la périphérie, elle apparaît moins pertinente au centre. Sachant que les terrains à construire sont une denrée plus que rare sur l'île, on imagine bien que se rapportant à ce point, aucun changement notable ne devrait être constaté dans les années qui viennent.

De l'effet ventouse sur le moral des insulaires

Plus que jamais, Outremeuse souffre de son manque de garages et de places de parking. Ce phénomène est dû, d'une part, à ce que de nombreuses voitures ventouses occupent les places qui manquent cruellement aux habitants. Ces voitures ventouses peuvent appartenir à des employés du centre de Liège qui n'ont que le fleuve à traverser pour rejoindre leur lieu de travail, à des étudiants koteurs belges ou français qui laissent leur voiture la semaine ou des mois durant en rue pour ne la reprendre qu'occasionnellement ou encore aux nombreux commerçants d'Outremeuse qui, généralement, ne vivent pas ou plus dans le quartier sans oublier ceux et celles qui y travaillent.

A savoir : depuis quelques années, les riverains peuvent obtenir une carte-riverain leur donnant la possibilité de parquer dans une zone définie, proche de leur habitation. Force est de constater, surtout les jours de Brocante (vendredi matin) et de Batte (dimanche) que ces zones sont envahies par des véhicules indésirables. Il est regrettable que sur ce point les contrôles policiers ne soient pas plus nombreux et plus efficaces, malgré les nombreuses protestations des premiers lésés.

Ruelles tranquilles et bonus assuré

Enfin, plus éloignées de ces axes principaux, essentiellement, autour de la rue Puits-en-Sock comme autour de l'Eglise Saint Pholien, on trouve des ruelles et autres impasses (Roture, Beaugard, Récollets, Portes-aux-oies, Georges Thone, etc) abritant d'anciennes bâtisses franchement modestes mais néanmoins pleines de charme. Depuis quelques années, ce type d'habitation est recherché pour le calme et la tranquillité qu'il offre puisque, par définition, la circulation automobile y est absente. A noter que ces maisons datent généralement des 17 et 18èmes siècles et nécessitent des transformations importantes pour être adaptées aux exigences actuelles. Par ailleurs, elles sont rarement imposantes et s'adressent donc en priorité à de petits ménages. Généralement dotées d'une petite cour et exceptionnellement de jardin, ces maisons sont le plus souvent des lieux de passage. Ainsi, une fois que la famille s'agrandit, le manque d'espace se fait ressentir.

Un quartier toujours attractif...malgré tout

Simple et regrettable constat, le plus souvent, une fois constituées, les familles quittent le quartier d'Outremeuse pour s'installer sur les hauteurs avoisinantes comme Chênée, Grivegné ou encore Fléron.

C'est le manque de verdure en général, l'absence de jardin, de cour, de garage ou de lieu de parking qui expliquent pas mal de départs du quartier. Ce constat n'est en rien typique au quartier et peut se faire ailleurs dans l'hypercentre. Cela dit dans les années à venir, on pourrait s'attendre à un retour en ville, motivé pour des raisons pratiques et économiques.

C'est donc dès maintenant qu'il faut prévoir la rénovation ou la construction d'un nombre important de logements de façon à pouvoir répondre à la demande. L'atout d'Outremeuse est d'être situé quasi au centre de Liège, si proche des rues commerçantes les plus animées, des services et des lieux culturels. Sur terrain plat, facile d'accès à pied ou à vélo, traversé par de nombreuses lignes de bus, il est quasi unique en son genre, l'esprit de village en plus. Peu de quartiers liégeois peuvent rivaliser avec sur ces points là. Reste une impression d'abandon par les politiques au vu des projets d'aménagements imaginés pour d'autres endroits de la ville comme Bressoux-Droixhe, Saint Léonard ou Coronmeuse.

Après l'euphorie Bavière faisant suite à l'annonce du projet Himmos et la vente d'immeubles à des prix surfaités, le marché de l'immobilier en Outremeuse stagne depuis de nombreuses années du moins pour les maisons unifamiliales pour lesquelles la demande est devenue moins forte. Plus qu'avant ce qui garde la cote en Outremeuse, ce sont les appartements toujours aussi plébiscités par les personnes âgées, les célibataires et les jeunes couples en transit. A moins qu'un solide investissement public ou privé ne vienne se réaliser dans la construction ou la rénovation des maisons de type unifamilial ou pourquoi pas intergénérationnelle.



Une des nombreuses portes d'entrée d'immeuble de rapport en Outremeuse, (photo: Nicolas Bomal, 2012)

Un logement digne pour tous

Outremeuse, en particulier le cœur de l'île est confronté de longue date à la problématique du mal logement d'une partie de ses habitants. Dans la foulée des législations prévues par le Code Wallon du logement et de la nouvelle loi communale, un mouvement comprenant l'incitation à la rénovation des dessus de commerce et la taxation du bâti inoccupé a pu être observé à Liège depuis 2009. Bien que restant insuffisant, ce type de mesures couplées à un cadastre du logement inoccupé et au contrôle a posteriori des biens va dans le bon sens. Concernant le quartier d'Outremeuse, une piste intéressante serait d'inscrire la reprise de cette dynamique dans un cadastre du logement inoccupé/précaire sur l'île intégrant les travailleurs de l'antenne CPAS d'Outremeuse (observateurs non négligeables de la qualité du logement au sein du quartier de par leur connaissance du terrain acquises dans le cadre de la dispense de leurs missions organiques).

Une attention particulière devrait être accordée aux actuels habitants du quartier confrontés au mal logement afin d'améliorer leur qualité d'habitat sans recourir au déplacement de ces populations. Quelques exemples et pistes de travail :

Maintenir l'ancrage de quartier des habitants :

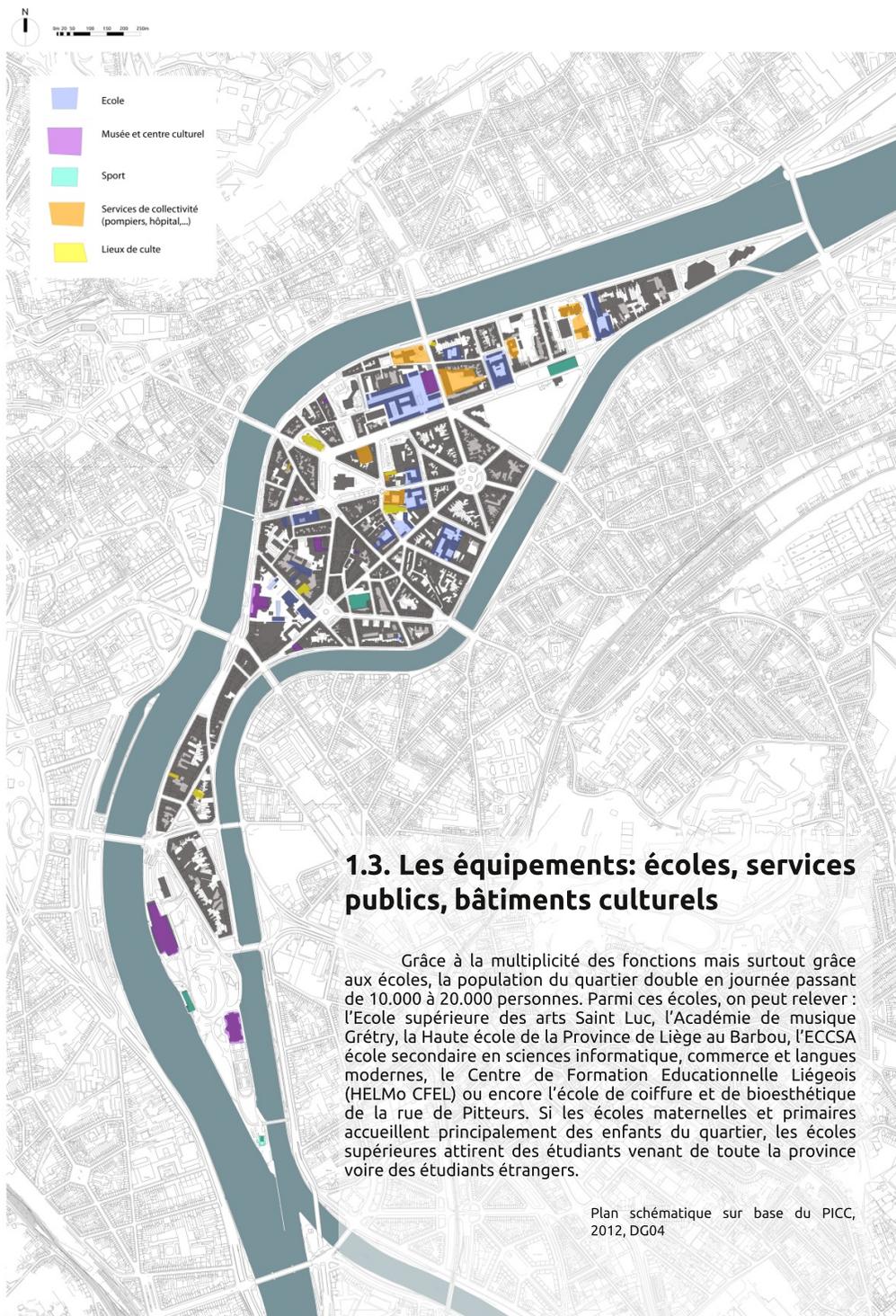
Afin d'assurer le maintien des habitants au sein du quartier, les pouvoirs locaux gagneraient à s'inspirer du « Projet X » mis en oeuvre par le CPAS de Bruxelles. Ce projet permet d'accroître le parc de logements accessibles aux couches modestes en améliorant la qualité de l'habitat. Il s'agit de mobiliser les bâtiments privés vétustes ou insalubres, mais cependant occupés, pour les relouer aux locataires de départ. En pratique, le CPAS repère des bâtiments délabrés susceptibles de faire l'objet d'une convention de rénovation. Il convient alors avec les propriétaires qui le souhaitent de la remise en l'état de l'habitation moyennant l'engagement de louer le logement à un loyer très modéré. Si l'amiable ne fonctionne pas, on brandit le bâton des amendes et de l'inhabitabilité.

Veiller à des conditions d'habitat dignes dans les rez de commerces transformés en logement :

Au sein des rues commerçantes, une partie des rez de commerces ont été transformés en logements souvent exigus et peu éclairés de par la configuration du bâti et de sa fonction d'origine. Cette donne spécifique au quartier demande à être appréhendée sous l'angle de l'équipement et du soutien aux propriétaires et bailleurs afin d'accroître la qualité de ce type de logement (notamment : travail sur l'usage optimal de petits espaces, sur la luminosité et l'intimité de ceux-ci).

Constituer une réserve foncière et développer l'offre AIS (Agence Immobilière Sociales) :

Constituer une réserve foncière garantissant une emprise foncière publique au bénéfice des couches sociales modestes constitue une orientation publique souhaitable pour nombre de quartiers liégeois. Notre pays se distingue de ses voisins européens par l'un des plus faibles taux de logement social sur le marché immobilier (le parc locatif social ne couvre que 6,3 % du marché immobilier belge ; 7,4 % du marché liégeois). Le quartier d'Outremeuse compte plusieurs sites du parc locatif social liégeois (rue Louis Jamme, rue Méan et tours Tchantchès et Nanesse de l'OML). Pour autant, le développement de l'Agence Immobilière Sociale et de logements publics sur le quartier permettrait de diversifier l'offre à destination des personnes précarisées. La ville souhaite prioriser le développement de l' AIS (réaffirmée par la nouvelle déclaration de politique générale). Si ce partenariat est une bonne chose, le système AIS demanderait une augmentation de ses moyens et, sur le plan qualitatif, le développement de projets spécifiques prenant en compte les particularités des quartiers (ex pour Outremeuse : rez de commerces transformés en logements, aménagement et mise en location des dessus de commerces ou du bâti populaire ancien propre au cœur du quartier).



1.3. Les équipements: écoles, services publics, bâtiments culturels

Grâce à la multiplicité des fonctions mais surtout grâce aux écoles, la population du quartier double en journée passant de 10.000 à 20.000 personnes. Parmi ces écoles, on peut relever : l'Ecole supérieure des arts Saint Luc, l'Académie de musique Grétry, la Haute école de la Province de Liège au Barbou, l'ECCSA école secondaire en sciences informatiques, commerce et langues modernes, le Centre de Formation Educationnelle Liégeois (HELMo CFEL) ou encore l'école de coiffure et de bioesthétique de la rue de Pitteurs. Si les écoles maternelles et primaires accueillent principalement des enfants du quartier, les écoles supérieures attirent des étudiants venant de toute la province voire des étudiants étrangers.

Plan schématique sur base du PICC, 2012, DG04

Ce dernier aspect a d'ailleurs un impact important sur le logement dans le quartier, provoquant la création de nombreux kots (cfr. chapitre logement). Si l'impact sur les commerces semble minime, les étudiants fréquentant essentiellement le Colruyt, cette présence importante d'écoles pourrait être un moteur pour le quartier notamment par l'utilisation de vitrines ou encore par la réalisation d'animation de l'espace public.

Notons par contre que malgré la présence de toutes ces écoles, on rencontre peu d'équipements sportifs même si Outremeuse abrite la dernière piscine publique de Liège, d'ailleurs très fréquentée (90.000 visiteurs annuels (9)) et une salle omnisport située Boulevard de la Constitution.

L'unique auberge de jeunesse de la ville de Liège se trouve également en Outremeuse au coin de la place de l'Yser. Des concerts y sont organisés à plusieurs moments comme la Fête de la Musique et le XV août, il serait sans doute imaginable de créer un lien avec la future Place de l'Yser en y proposant une animation ponctuelle.

Malheureusement, on déplore la fuite de certains équipements culturels. Le Théâtre de la place va quitter le quartier pour la place du XX août, l'opéra qui n'était là que transitoirement a déjà quitté les lieux, les derniers cinémas quant à eux ont quitté le quartier il y a bien longtemps déjà. Il reste le Manège de la caserne Fonck qui accueille des spectacles du Théâtre de la place, du Festival de Liège, des concerts et des soirées. Il y a encore la Zone, l'An vert, l'Aquilone, le théâtre en Ile (rue Méan), l'Inside Out, le Tipi en Roture et le Blues Sphère Bar (rue Surllet) et le Théâtre du Trianon.

Celui-ci fut inauguré en 1864 dans l'annexe d'un horticulteur, d'où il tire son nom d'origine le « Pavillon de Flore », il accueille depuis 1976 le Théâtre du Trianon chassé du Boulevard de la Sauvenière par les démolitions. Il est ensuite devenu le centre culturel wallon et est géré par la société d'encouragement à l'art wallon. Une nouvelle cafétéria y a été construite en 2000 qui permet d'accueillir également des expositions. On compte au Trianon, une moyenne annuelle de 13.000 spectateurs pour une vingtaine de pièces de théâtre et une cinquantaine de spectacles.

La Caserne des pompiers actuellement située rue Ransonnet s'y trouverait à l'étroit et son départ est assez probable. Au-delà de la symbolique assez forte qui s'y rattache, l'impact pourrait être important et positif au niveau de la circulation et permettre des aménagements de voiries plus souples (cfr place du Congrès). On notera encore du côté des services, la présence des bureaux de l'ONE installés place Delcour et ceux de la CSC Boulevard Saucy.

Proposition : Diversification

Afin de contribuer au maintien de l'identité du quartier, nous proposons de renforcer les activités qui s'y déroulent et y attirent des visiteurs en installant de nouvelles fonctions sur le territoire de l'île. Nous proposons notamment la création d'un tout nouveau Musée de l'Immigration, de renforcer l'offre en bains publics et d'installer une maison de quartier.

(9) F.V.V., Une piscine communale remise à flot, mis en ligne le 21/03/2003 La Libre Belgique [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://www.lalibre.be/actu/gazette-de-liege/article/108830/une-piscine-communale-remise-a-flot.html>>

Musée de l'Immigration

Contexte

Le quartier d'Outremeuse est le cœur du folklore liégeois et, à ce titre, il incarne plus que tout autre l'identité de la ville. Plus récemment, le quartier d'Outremeuse est aussi devenu un des symboles de la transformation de la population liégeoise par l'immigration. Il est en effet un des plus multiculturels de Liège. Des dizaines de nationalités s'y côtoient, de nombreux habitants issus de différentes parties du monde s'y installent chaque année et un très riche commerce ethnique y foisonne (marocain, congolais, grec, italien, chinois, thaïlandais, rwandais...).

Malgré son tissu associatif dense, le quartier semble souffrir d'un manque de cohésion sociale entre les différents groupes qui l'habitent. Une proposition pour à la fois amener de l'activité dans le quartier —un problème identifié par ailleurs— et resserrer les liens entre ses habitants serait donc d'y installer un musée de l'immigration.

Qu'est-ce qu'un musée de l'immigration ?

Bien qu'il n'existe pas de définition communément acceptée, un musée de l'immigration est un musée dans lequel on présente l'histoire des flux de populations vers un pays donné. Les objectifs de ce type de musée sont souvent multiples mais l'on peut considérer qu'ils poursuivent quatre buts essentiels :

- > Rassembler les documents et pièces appartenant au secteur public ou privé et qui documentent une partie importante de notre histoire contemporaine
- > Rendre compte d'une partie de l'histoire du peuplement d'un pays auquel les ouvrages d'histoire et le système éducatif offrent généralement peu de place
- > Favoriser la compréhension parmi la population de la complexité du phénomène migratoire et des difficultés éprouvées par le migrant (séparation avec le pays d'origine, dureté des conditions de travail, de logement à l'arrivée, rejet de la population locale...)
- > Lutter contre le racisme en mettant en lumière les apports de l'immigration pour le pays récepteur

Différents pays du monde qui se considèrent comme des « nations d'immigrés » (Canada, USA, Australie...) ont montré la voie dans ce domaine. Le musée de l'immigration le plus célèbre est bien entendu le Musée d'Ellis Island qui se trouve dans l'ancien centre d'accueil par lequel transitaient les immigrants arrivant à New York par bateau au 19^{ème} siècle. Plus récemment, des nations où l'héritage de l'immigration fait débat et où l'on peine à reconnaître son apport ont également pris le parti d'ouvrir un tel musée. A cet égard, il s'agit de souligner la création de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration à Paris (10) ouvert en 2007.

Un musée de l'immigration en Belgique

En Belgique, les discussions sur la création d'un tel musée remontent au début des années 1990 après qu'un collectif d'historiens de l'ULB ait mis sur pied une exposition temporaire visant à faire connaître l'expérience des immigrants venus s'installer chez nous au grand public. Suite à l'intérêt créé par cette exposition, le monde politique s'est intéressé à la question

Et le musée Simenon?

Depuis plusieurs années, un projet de Musée de Simenon est à l'étude. Il est porté par John Simenon, le fils de l'écrivain, et est étudié par le GRE. Selon John Simenon. L'objectif serait de plonger les visiteurs dans l'univers de Georges Simenon mais aussi d'ouvrir les thèmes (au libre, à la littérature, ...) et d'utiliser de nouvelles technologies.

A l'heure actuelle, le site envisagé pour le musée serait l'Héliport, il aurait une superficie de 4000 m² et viserait une public de 200.000 visiteurs par an. Son coût est estimé entre 18 et 20 millions € et devrait être financé par un partenariat public privé.

Ces annonces ont suscité des réactions venant d'horizons divers proposant que le Musée Simenon soit plutôt installé en Outremeuse. urbAgora notamment proposait d'envisager d'implanter ce musée à Bavière.

Au mois d'octobre, des commerçants de la rue Puits-en-Sock ont lancé une pétition précisant la localisation souhaitée du Musée sur la place de l'Yser.

LIRE AUSSI

- p. 32 Bavière
- p. 58 Place de l'Yser
- p. 64 Place Jehan Le Bel

- (1) BOUTSEN, B., "Ramener définitivement Simenon à Liège" La Libre Belgique, 24 avril 2012
- (2) JENNOTTE, A., "Nouveau pas pour le musée Simenon", Le Soir, 9 octobre 2010
- (3) DEFNEE, J., "Georges Simenon en bord de Meuse" La Dernière Heure, 23 avril 2012
- (4) URBAGORA, La dentisterie menacée ? Bavière à la croisée des chemins, vendredi 20 janvier 2012
- (5) MATRICHE, J., Pétition pour un musée Simenon en Outremeuse, Le Soir, 3 octobre 2012

(10) CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION, Établissement public du Palais de la Porte Dorée, 2012, site du musée, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://www.histoire-immigration.fr/>>

et une commission fut même créée pour monter le projet de création d'une musée de l'immigration en Belgique. Suite à des différends politiques, l'idée sombra finalement au milieu des années 2000 et est au point mort aujourd'hui. Par conséquent, nous devons toujours nous contenter d'espaces de taille réduite où seule une partie de la réalité migratoire belge —souvent ancienne— peut être présentée (cantine des Italiens à La Louvière, Blégny mine...)

Il ne fait toutefois aucun doute que la Belgique a grand besoin d'un tel musée. Au Nord comme au Sud du pays, l'immigré est fréquemment décrit par une partie de la population (voire par la classe politique) comme la cause de différents maux (chômage, insécurité...). Au contraire, nous disposons de peu d'outils pour mettre en lumière les nombreux apports positifs de l'immigration (au niveau économique d'abord mais aussi comment elle a transformé l'identité de « belge », mais aussi notre alimentation, nos loisirs...). Il s'agirait aussi de rendre également compte de certains éléments historiques (comme le fait que l'immigration après la seconde guerre mondiale s'est faite à la demande expresse de l'Etat) et des difficultés rencontrées par ces populations jusqu'aujourd'hui.

Pourquoi un musée de l'immigration à Liège ? En Outremeuse ?

L'intérêt touristique d'un tel musée unique dans le pays est potentiellement grand. Un musée national (ou régional ?) de l'immigration attirerait avant tout un public belge. Toutefois, par le biais d'expositions sur des questions thématiques (ex. migration et changement climatique, migration et alimentation...) il pourrait aussi attirer un public au-delà de nos frontières. Outre les touristes, ces musées bénéficient généralement d'un afflux massif de public scolaire (idem que le parcours de la mémoire des Territoires de la mémoire à une autre échelle).

Liège semble une ville idéale pour accueillir ce musée pour différentes raisons :

- > Importance de Liège comme ville de migration interne (migration flamande).
- > Importance du bassin industriel liégeois dans l'histoire des migrations internationales vers la Belgique.
- > Importance des flux migratoires vers Liège jusqu'à aujourd'hui (en témoigne l'arrivée de migrants durant le printemps arabe).

Pour Liège, le bénéfice d'un tel musée n'est pas uniquement touristique. En terme d'image, cela conforterait l'image d'une ville multiculturelle et ouverte sur le monde. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur l'immigration alors que son caractère multiculturel est parfois décrié par une partie de la population.

En Outremeuse, en particulier, quartier qui présente la particularité d'abriter à la fois le cœur de l'identité liégeoise et une population étrangère très importante, l'arrivée d'un tel musée aurait un caractère symbolique fort. Il présenterait aussi l'avantage d'amener une institution ayant le potentiel de devenir une des plus grosses attractions touristiques de la ville dans un quartier en manque d'activités.

A SAVOIR

Outremeuse a toujours été une terre d'accueil pour les personnes d'origine étrangère. Ainsi, dans l'entre deux guerres, après les Russes blancs, c'est à l'arrivée de nombreuses familles issues de la communauté juive (essentiellement polonaise) que l'on assista notamment rue Chaussée des Près et rue Surllet (pour rappel, c'est en Outremeuse, non loin de la Synagogue de la rue Léon Frédéricq que plusieurs rafles de juifs furent perpétrées. Après la seconde guerre mondiale, une importante communauté italienne puis sicilienne - alors que les Espagnols restaient davantage dans le quartier St Léonard- s'installèrent avant de laisser place à une nouvelle vague venue d'abord du Maghreb puis d'Afrique. Ce constat fait, on peut regretter le malheureux départ du CRIPEL (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège) d'Outremeuse, il y a plus de 10 ans.

Bains publics, ville solidaire

De la même façon que les usages populaires de la table, de la fête, des temps libres ont été dévalorisés; au moment même où les milieux modestes étaient exclus du droit à l'image, les anciennes façons de penser et vivre la ville se retrouvent déconsidérées sous prétexte de ringardisme. L'extinction des établissements de bains-douches depuis les 20 dernières années est exemplative de cette tendance. Présentés comme trop coûteux et inutiles en raison des progrès urbanistiques, les derniers équipements publics du genre à Liège ont fermés leurs portes voici trois ans.

Trois ans, c'est à la fois assez pour rayer ce service à la population de l'espace urbain et trop peu pour effacer sa mémoire. C'est bien là la difficulté, car la mémoire est à usage équivoque. S'il faut bien constater une brève période d'indignation autour de la fermeture des Thermes de la Sauvenière (désormais dédiés à un nouveau projet culturel et muséal Mnema), les craintes des acteurs sociaux et les quelques interpellations de Conseillers communaux sur ce sujet ont été vite oubliées tandis que l'importance sociale des bains publics était –exception faite de propos isolés à Ecolo et au PTB– absente des programmes et des débats à l'occasion du scrutin communal 2012.

Origines d'une fonction

Toute fonction urbaine est issue d'une histoire et de rapports sociaux qui définissent une organisation institutionnelle ou non du territoire, et partant, les catégories sociales qui y évoluent(1). L'institution des bains-douches ne fait pas exception. Dans la foulée de la croissance urbaine et industrielle de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la préoccupation pour l'hygiène se traduit, à Liège comme dans d'autres villes, par de vastes chantiers urbanistiques destinés à « assainir » un tissu urbain populaire perçu comme vecteur de maladies infectieuses dont la mortalité traversait –bien que de façon inégale– les frontières de classe.

Par rebond, cette préoccupation donne naissance à des établissements dédiés à l'hygiène individuelle. Les premiers « bains collectifs privés », relèvent soit d'œuvres de charité finançant et contrôlant l'installation de bains et lavoirs à destination de la population ouvrière(2) soit d'exploitations commerciales de bains (offrant une gamme de prestations complémentaires : fumoir, sauna, salons de massage, blanchisserie) destinés aux classes moyennes naissantes ne disposant pas encore de sanitaires privés. Si ces pôles offrent tous deux un dispositif de bains répondant aux besoins, l'un met l'accent sur l'éducation morale et la surveillance de populations jugées problématiques (voire dangereuses) ; l'autre met à disposition des individus en ayant les moyens un service payant axé sur le « soin de soi » et le « bien-être ». Une ligne de partage qui fait date....

L'entre-deux guerres, voit un changement de cap et la mise en place de la forme de bains publics qui prédomineront par la suite. Dans un contexte où plus de la moitié de la population ne dispose pas d'installations sanitaires fonctionnelles, de l'eau courante et du chauffage central, le pouvoir public décide de soutenir des infrastructures existantes et créer des nouvelles. A Liège, il existait deux complexes principaux: la Société des Bains et Lavoirs d'Outre-Meuse installée rue de Pitteurs en Outremeuse et les thermes de la Sauvenière commandités en 1936 par l'Echevin Georges Truffaut, et inaugurés en 1942 (3).

Cette implication du pouvoir communal s'inscrit dans une double lignée, celle du développement des thèses hygiénistes et celle d'une certaine forme de « socialisme municipal » : L'objectif étant désormais d'offrir un service à la population contribuant à la « salubrité publique » tout en garantissant une égalité devant l'hygiène et le sport (avec les piscines qui leurs sont adossées) qui ne sont plus réservés à une élite mais à l'ensemble de la population grâce au parc d'installation mis en place.

Du socialisme municipal à la « bulle aménagiste » des années 2000

L'évolution des modes de vie, dès les années 70, tendent à faire rentrer dans les logements les fonctions assurées par les installations collectives dont le lave-linge et les bains-douches. Pour autant, les « bains publics » gardent leur place et leur fréquentation, conçus dans une programmation d'ensemble des équipements communaux. Cette vision reste présente dans le cadre de la volonté affichée de rééquipement du quartier d'Outremeuse notamment, comme en témoigne la présentation de l'Echevin Piroette à l'occasion du lancement des travaux du CSOM : « Il est significatif de constater ce que nous avons voulu pour ce quartier d'Outre-Meuse, dont le sous-équipement était flagrant, en cinq ans : un ensemble socio-culturel, une salle d'exposition polyvalente et un centre créatif pour enfants place de l'Yser sans oublier le combat pour offrir à tous une piscine et l'accès à des sanitaires modèles, rue de l'Ourthe (...) »(4). Par la suite, sans réels réinvestissements financiers, les bains-douches du Sauvenière continuent de fonctionner durant les années de crise et participent également au traitement de situations individuelles d'urgence sociales sans cesse plus brûlantes (nous y reviendrons).

L'épilogue est connu, en 2009, après avoir vu le Sauvenière comme « chancre urbain », une part des nouvelles classes moyennes urbaines, redécouvre celui-ci sur le tard (via les prospectives(5) de réaffectation du site puis le lancement du projet Mnema(6) finalement retenu) s'émerveillant de son architecture moderniste, de la « noblesse de ses matériaux » (sic) et surtout, de son futur potentiel culturel. Derrière les plaquettes pédagogiques (7) vantant une piscine « qui fut (sic) éminemment sociale » et la « résurrection » du lieu comme « hautement symbolique », l'avenir du service de bains-douches avait bien peu de place dans l'attention du moment.

Ce paradoxe révèle un retournement de conception dans la dotation en équipements du territoire par les édiles autant que son acceptation tacite par une part de la population. Parce que les bains douches sont un recours pour un nombre croissant de personnes issues des milieux les plus modestes de la ville, ils prennent à contrepied la recherche pathologique de l'« attractivité » et de « l'image positive » à renvoyer aux classes aisées pour attirer les investisseurs extérieurs et rassurer les opérateurs locaux. Dans ce changement de donne, les choix en termes de « contenu » (une politique sociale structurée par ex) s'effacent au profit de l'aménagement/réaffectation de « contenants » sensés volens nolens réenchanter le vivre en ville.

Mésusages d'une indignation

Un premier paradoxe en appelle un autre, plus fondamental : celui des choix politiques posés dans le traitement des questions sociales urbaines. Suite à la fermeture du Sauvenière, il avait été en effet annoncé par l'Echevinat des affaires sociales, l'intégration de 12 bains-douches à la future piscine de Jonfosse contre 27 disponibles auparavant (ceci sans compter la traversée du désert de 5 ans jusque 2014).

(1) LEFEBVRE, H., Révolution urbaine, Gallimard, NRF Sciences Humaines, Paris, 1970.

(2) L'une des premières initiatives est bruxelloise : suite à l'épidémie de choléra de 1848-1850, l'architecte Wynand Janssens (1827-1913) propose aux autorités communales la construction de bains dans le quartier populaire des Marolles. S'inspirant des « bath and waterhouses » anglais, il construit en 1852 un établissement mettant à la disposition du public 37 cabinets de bains, ainsi qu'un lavoir qui seront utilisés jusqu'à la Première Guerre mondiale.

(3) Les Bains d'Outre-Meuse comprenaient des bains-douches, ils offraient également un service de lavoir avec eau chaude, essoreuse et séchoir. Les « Bains Publics » du Sauvenière comprenaient des salles de sports, deux bassins de natation ainsi que 18 cabines de baignoires, 36 cabines de douches et de séchoirs (ceux-ci étaient en service jusqu'en 2008).

(4) In : Ville de Liège, janvier 1977, Liège notre Cité, Revue trimestrielle d'information de la ville, p.24...).

(5) Voir notamment le projet de STENTS: CAPELLE, Th., Piscine de la Sauvenière - lien entre la ville et l'architecture, Projet de diplôme juillet 2013, STENTS Architecture as urbanism, 2012, [en ligne], consulté le 18/11/2012, <http://stents-architecture-as-urbanism.com/projects/piscine-de-la-sauveniere/>

(6) Projet Mnema, Présentation générale : MNEMA, CITÉ MIROIR, Présentation générale, Territoires de la mémoire asbl, site du projet, 2010?.[en ligne], consulté le 18/11/2012 <http://www.mnema.be/content2.php>

(7) [MNEMA, CITÉ MIROIR, Pourquoi la Sauvenière, 2010?, <http://www.mnema.be/pourquoi.php>]

L'Echevin argumentait alors cette baisse de service par le recul du sous-équipement sanitaire des logements liégeois. Pourtant, derrière les explications fonctionnelles, réapparaissait une tendance à l'évitement social propre aux questions d' « image de la ville » précédemment développées (8).

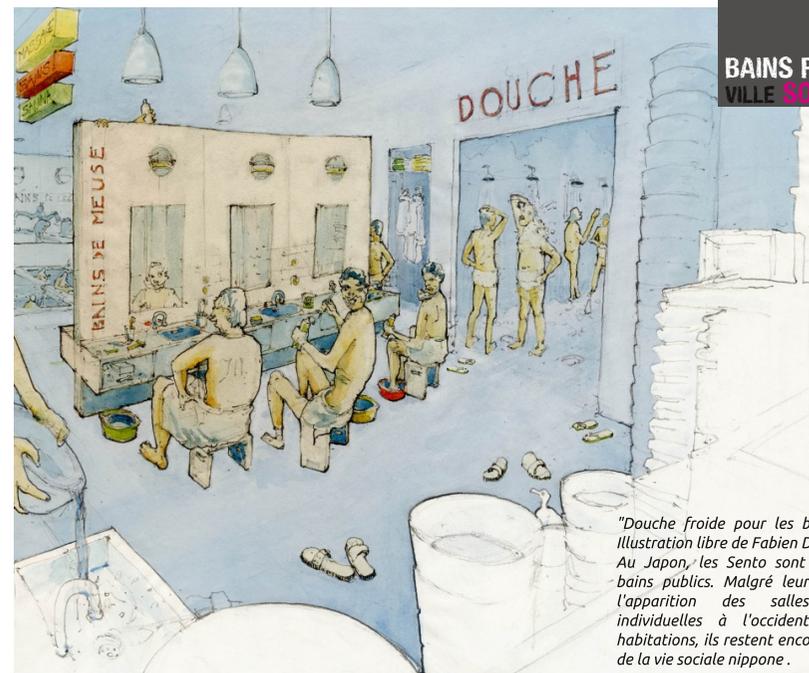
Le Code Wallon du Logement porte effectivement une attention particulière au critère d'équipement sanitaire. Les citadins restent cependant bien inégaux quant à cet équipement. Malgré les efforts des autorités régionales et communales, 5,5 % des habitations liégeoises ne sont pas ou restent partiellement équipées en bains-douches et toilettes individuelles(9). A cette précarité d'une partie du bâti s'ajoutent des situations de rupture dans l'accès à l'eau et aux fournitures « gazelec » touchant un nombre croissant de ménage. Enfin, une dernière catégorie d'usagers paie le prix fort de la fermeture, celle des SDF devant se tourner vers les structures saturées (3 douches) de l'asbl La Fontaine, association de charité confessionnelle dépendant de l'Ordre de la Croix de Malte.

A l'été 2010, c'est sur ce dernier aspect que s'est concentrée, une certaine forme d'indignation greffée aux suites de l'appel à l'aide de l'asbl La Fontaine(10). Fenêtre médiatique et charge émotionnelle aidant, des interpellations au Conseil communal et un questionnement ont eu lieu quant aux mesures d'urgence à prendre. Ces mesures (toujours d'actualité) ont consisté en l'ouverture de 3 douches supplémentaires au sein de l'asbl dédicacées aux personnes en situation de grande précarité. Comme durant la polémique ayant entouré, durant la campagne communale 2012, la soupe populaire offerte par une autre association confessionnelle(11), les orientations d'ensemble de l'exécutif quant aux missions de service public attendues des services sociaux et des professionnels de l'action sociale n'ont été abordées que de façon marginale. A l'arrivée, fermeture des bains publics et la délégation vers l'associatif humanitaire(12) en surnage deviennent le symptôme d'une régression du service public (faute de soutien de ses agents) avec laquelle, s'évapore discrètement l'esprit des solidarités locales(13).

Reconstruire le service à la population

Trois ans après la fermeture des derniers bains-douches publics, il serait pourtant temps de dépasser le stade de l'indignation et ses effets de fumée pour reconstruire le service à la population. Si l'on suit les données d'enquête récente des services socio-sanitaires de la municipalité de Paris qui conserve 8 établissements de bains publics (14), la vocation pour ce type d'équipement est devenue forte et rencontre les attentes d'un public bien plus diversifié qu'il n'y paraît : Les SDF constituent 2/3 des usagers mais le tiers restant comporte des personnes mal logées, en situation de coupure de fournitures énergétiques, un nouveau précarité étudiant et des personnes âgées encourant un risque à se laver seules chez elles. Une hausse de fréquentation de ces profils est observée demandant une adaptation des services.

Au niveau de l'action sociale, la notion de bien-être est significative d'une compréhension plus large de la pauvreté (sans négliger les aspects matériels, concrets, elle prend en compte l'estime de soi, le relationnel, l'autonomie). Les complexes de bains-douches restent un outil de « mieux être » en ville et pour une part un service vital. In concreto, il ne s'agit donc pas d'en revenir à une vision figée dans le passé des bains publics mais bien d'adapter ceux-ci aux nouvelles réalités de terrain. L'idée d'antennes polyvalentes combinant services de bains, de soins à la personne, de coiffure et socio-esthétique, de laverie, de bagagerie à des tarifs adaptés à la situation financière de toutes et tous (via monnaie locale par ex) est sans



"Douche froide pour les bains publics..."
Illustration libre de Fabien Denoël, 2012.
Au Japon, les Sento sont des sortes de bains publics. Malgré leur déclin depuis l'apparition des salles de bains individuelles à l'occidentale dans les habitations, ils restent encore un haut-lieu de la vie sociale nippone.

aucun doute à construire dès aujourd'hui en liaison avec des acteurs tels que le CPAS et le Relais Social du Pays de Liège. Outre l'attention à la dotation effective d'un service de douches public au futur complexe de Jonfosse, une seconde implantation gagnerait à être identifiée en ville. L'emprise disponible au niveau de la piscine d'Outremeuse permet d'envisager l'adossement au CSOM d'un second service complétant l'offre et partant, de compenser, à la hauteur de l'enjeu social, la fermeture du Sauvenièr.

Une revalorisation globale du CSOM prend en outre tout son sens au vu du sous-équipement de la ville en termes de piscine et d'infrastructures sportives. La piscine d'Outremeuse constitue aujourd'hui l'un des derniers bassins de service public au centre de l'agglomération tandis que l'état de souffrance des infrastructures sportives publiques pose question sur l'ensemble de la commune. Il convient donc de préserver le pôle déjà existant (piscine, centre sportif et antenne bibliothèque) déjà présent rue de l'Ourthe en Outremeuse.

Dans un contexte austéritaire paupérisant des pans toujours plus nombreux de la population, assurer le mieux-être des citoyens fragilisés dans le cadre d'une action sociale publique assumée prend un relief particulier à l'échelon local. Défendre une ville solidaire passe par le développement des outils de bien commun. Au terme (?) d'une « saga Jonfosse » (ses parkings, ses espaces cosmétologie et wellness lucratifs sensés attirer l'investisseur partenarial privé(15)) et d'une campagne 2012 figée dans l'aporie aménagiste, le politique se devrait de remettre ce dossier sur l'ouvrage sous peine de voir renaître et se développer une forme d'apartheid urbain dans l'usage des infrastructures collectives selon le pouvoir d'achat(16).

MATRICHE, J., Jonfosse, la piscine prévue en 2014, Le Soir, mis en ligne le 06/04/11 [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://archives.lesoir.be/la-piscine-prevue-en-2014_t-20110406-01C7W8.html>

(16) ARIÈS, P., Penser une ville antiproductiviste, in : Collectif, 2010, Ralentir la ville : Pour une ville solidaire, Editions Golias, Villeurbanne, p. 122. 29

(8) Dans le cadre d'une interview sur le devenir du service de bains publics tenue en 2010, l'Echevin des Affaires sociales avançait ainsi : « Je souhaite que la population vive avec des sanitaires corrects. Mais on ne veut pas une infrastructure sociale trop importante, sinon des personnes démunies migreront vers Liège où elles seraient mieux accueillies ». In : Terry Bodson, 20/08/10, Les bains publics à vau l'eau, Liège Flash.be.

(9) Dohet, J., 2008, Les bains publics révélateurs de la misère grandissante, Espace de Libertés.

(10) N.C., Dur d'être propre dans la Cité Ardente, La Meuse, mis en ligne le 13/08/10 ; [en ligne], consulté le 18/11/2012 <http://archives.sudpresse.be/>

(11) DAGONNIER, E, Liège, pas de soupe populaire Place Saint Lambert, RTBF mis en ligne 28/08/12 [en ligne], consulté le 18/11/2012 <http://www.rtb.be/info/regions/detail_liege-pas-de-soupe-populaire-place-saint-lambert-l-opposition-reagit?id=7828423>

(12) CARTIER, M., 2008, Des classes populaires sous la protection du service public?, in : Confraveux, J, Lindgaard, J, Beaud, S (Dir.), 2008, La France invisible, La Découverte, Paris, pp. 243-245.

(13) CHAUVIÈRE, M. & Al., 2008, L'indigent et le délinquant : Pénalisation de la pauvreté et privatisation de l'action sociale, Note de la Fondation Copernic, Editions Syllepse, Paris, pp. 77-79.

(14) MAIRIE DE PARIS, Bains douches municipaux, Dans l'intimité des bains douches municipaux, vidéo [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://www.paris.fr/pratique/Portal.ut?document_id=8972&document_type_id=5&page_id=5458&portlet_id=11757>

Pour une maison de quartier

« *Le quartier est mort, vive le quartier !* » (1)

A l'heure où, entre hypermobilité et virtualité, la vie de quartier disparaît un peu partout car si l'on réside en un lieu, on travaille souvent bien loin de là, les trajets se font en voiture, les courses se font dans des centres commerciaux. Les réseaux sociaux sont « délocalisés ». Cette évolution autorise certains à conclure un peu rapidement à la « quasi inexistance sociale des quartiers » (2). Pourtant, le quartier reste une « fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une certaine individualité (3) ».

Le quartier d'Outremerse grâce à sa forte identité, sa vie de quartier, la mixité de ses fonctions, ... résiste, offrant encore ces relations sociales entre les habitants, les commerçants et les visiteurs du quartier soit parce qu'ils y travaillent soit parce qu'ils sont clients de certains commerces. Malheureusement, cette résistance est de plus en plus difficile, le commerce se dégrade, certaines fonctions quittent le quartier, comme dans le reste de la ville la toxicomanie pose des problèmes créant un sentiment d'insécurité. La situation est donc sérieuse mais des solutions créatives pourraient apporter un coup de pouce, renforcer les liens et encourager le retour d'activités diverses dans le quartier.

Une maison de quartier

Une de ces solutions passerait par la création en Outremerse d'un lieu de rencontre et de cohésion sociale destiné avant tout aux habitants, mais aussi aux commerçants, aux nombreuses associations présentes sur le territoire du quartier ainsi qu'aux visiteurs du quartier car ce lieu aurait aussi pour mission le renforcement de l'identité du quartier et sa visibilité à l'extérieur.

Concrètement, ce lieu de rencontre entre la ville, le quartier et les habitants pourrait se concrétiser en une Maison de quartier installée idéalement du côté de la rue Pont saint Nicolas ou à l'entrée de la rue Puits-en-Sock, en tout cas dans la zone commerçante où de nombreux locaux sont vides. Un espace ouvert au public au rez-de-chaussée pourrait être complété d'un lieu d'exposition, aux étages des bureaux pour les permanents, des salles permettant l'organisation de réunion et de conférences.

Les missions de cette Maison de quartier seraient de plusieurs natures. Elle constituerait un relais vers l'autorité communale afin de lui transmettre les problématiques locales. Il serait intéressant d'y installer une antenne administrative de la Ville ou au moins un bureau d'information et surtout d'y organiser une permanence de quartier. Soutien aux commerçants (pour la transmission de commerces notamment)

Cette Maison offrirait un lieu d'accueil aux habitants, aux visiteurs et aux commerçants. La création de la Maison intergénérationnelle répond en partie à certains de ces besoins mais ses activités sont par définition ciblées et restent malheureusement encore assez confidentielles.

Ce lieu pourrait encore être une coupole, une opportunité de rassemblement des différentes associations actives dans le quartier qui jouent pour la plupart des rôles intéressants mais de manière dispersée et sans cohérence évidente. Citons pour mémoire, par exemple, l'Association des commerçants de la rue Puits-en-Sock, l'asbl Outremerse Promotion, mais aussi l'Association de défense des riverains de la Dérivation, l'Aquilone ou encore la République libre d'Outremerse, ...

Des informations culturelles et touristiques (brochures sur les promenades, diffusion de publications d'Outremerse Patrimoine, ...) pourraient y être mises à disposition. Il s'agirait aussi de mettre en ligne un site Internet et de l'entretenir.

Un Conseil de quartier

Favoriser la vie de quartier, refléter les problématiques locales et permettre au citoyen d'agir sur son environnement, un Conseil de quartier permettrait de répondre à ces demandes en permettant et en favorisant l'exercice de la démocratie participative.

Un modèle inspirant peut être cherché du côté des Conseils de quartier mis en place en France depuis 2002. En effet, selon les termes de la Loi Vaillant, toutes les communes de plus de 80.000 habitant doivent – c'est facultatif pour les autres - mettre en place des Conseils de quartier. Ceux-ci disposent d'un crédit de fonctionnement et d'un (petit) budget d'investissement que l'on appelle « fonds de participation des habitants ». Ces conseils de quartier doivent essentiellement être vus comme des forces de proposition. Ce sont aussi des lieux d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration. Ils permettent notamment aux habitants de se prononcer sur les projets d'aménagements urbains. La plupart d'entre eux se complètent désormais d'une plateforme d'échange électronique.(5) (6)



Illustration tirée du site de la VILLE DE NANTES, Dialogue citoyen, Des conseils de quartier ouverts aux habitants Il y a de l'avis dans votre quartier (4)

(4) VILLE DE NANTES, Dialogue citoyen, Des conseils de quartier ouverts aux habitants Il y a de l'avis dans votre quartier, [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://www.nantes.fr/dialogue_citoyen/nantes_ville_de_dialogue/conseils-de-quartiers_2>

(5) MAIRIE DE PARIS, Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?, mis en ligne le 26/08/2011 [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://www.paris.fr/politiques/ou-participer/conseils-de-quartier/qu-est-ce-qu-un-conseil-de-quartier/rub_8977_stand_15315_port_21589>

(6) DÉMOCRATIE PARIS 3.FR, Le site de la participation numérique, Conseil de quartier du 3e arrondissement de Paris, [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://www.democratieparis3.fr/E>>

(1) HUMAIN-LAMOURE, A.-L., Le quartier des géographes en France, Paris 1, UMR Géographie-cités in AUTHIER J.Y., BACQUÉ M.H., GUÉRIN-PACE F., Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales, Authier J.Y., Bacqué M.H., Guérin-Pace F. (Ed.) (2007) 41-51

(2) LEDRUT R. (1977), Sociologie urbaine, Paris, PUF. in « Le quartier des géographes en France », opcit.

(3) Opcit.



Bavière, la dentisterie et le chapiteau de l'opéra (photo: Nicolas Bomal, 2010)

Brève chronologie

- > 1895, l'hôpital de Bavière déménage de la place de l'Yser aux Prés saint Denis. Il s'y développera pendant environ un siècle
- > 1960 prise de la décision de déménager: les infrastructures obsolètes et exigües
- > 1985 le CHR s'installe à la Citadelle
- > 1987 Déménagement de la dentisterie
- > Débutent les tergiversations jusqu'en 2006
- > 2006 désignation d'Himmos lauréat de l'appel à intérêts association des bureaux Anorak, DMT architecten, Poponcini Lootens Ir Architecten, Michel Desvigne Paysagiste Dplg

SCHIPPERS, M., *La Réaffectation du site de Bavière, Une chronologie interrogée*, Le Chainon manquant, mis en ligne 04/06/2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012

(1) MATRICHE, J., La dentisterie bientôt démolie ? Le Hennuyer Didier Donfut cherche un repreneur pour Bavière, mis en ligne 13 janvier 2012, *Le Soir*, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <http://archives.lesoir.be/urbanisme-le-hennuyer-didier-donfut-cherche-un_t-20120113-01RETY.html>

(2) Galère est un entrepreneur, pas un concepteur ; quant à Thomas & Piron, sa cible a toujours été le clé-sur-porte à la campagne...

Bavière : le triomphe de la privatisation de la conception de la ville

On le pressentait depuis l'arrêt du projet de reconstruction du site de l'ancien hôpital de Bavière – un arrêt consécutif à la crise de 2008 qui a plongé dans la tourmente le partenaire financier du projet (Fortis) et fragilisé l'investisseur hollandais (Heymans) alors propriétaire du site, ce dernier recentrant ses activités dans son pays au détriment de ses dossiers belges. En janvier de cette année, nos élus ont scellé (1) le sort de la plus grande friche d'Outremeuse et l'une des plus importantes du centre ville de Liège : c'est le groupe BAM (l'entrepreneur Galère), rejoint récemment par Ogeofund (qui gère notamment le fonds de pension de la Ville de Liège) et le promoteur Thomas & Piron qui auront la charge de reprendre le projet. De quoi enfin se réjouir et espérer une reprise du projet là où il avait été arrêté ? Hélas non, car c'est le blanc seing le plus total qui a été accordé par nos autorités au nouveau propriétaire... qui a décidé de faire tabula rasa et recommencer tout à zéro !

En l'absence d'une culture architecturale et urbaine digne de ce nom, ces néophytes de la conception de la ville (2) ont jeté à la poubelle, d'un revers de la main, le plus intéressant projet architectural et paysager que Liège ait connu depuis longtemps. Avec au passage, la promesse de démolir l'ancien Institut de Stomatologie, témoin de l'architecture moderne à Liège qui avait été intégré dans la réhabilitation du site de 2005 et pour laquelle une dynamique associative sans précédent s'était mobilisée, autour d'urbAgora, pour sa sauvegarde (3). Rien de moins...

Doit-on rappeler qu'en 2005, ce projet de nouveau quartier est désigné lauréat à l'unanimité d'une compétition internationale convoquant architectes et promoteurs, par un jury présidé par l'architecte-urbaniste en chef de l'état français Ariella Masbouni et composé notamment de représentants de la ville de Liège et de la Région ? Doit-on rappeler que cette décision est ensuite validée à l'unanimité du Collège communal de Liège, en raison des qualités architecturales et paysagères exemplaires ? Doit-on rappeler que la 1ère phase de ce projet a obtenu un

permis d'urbanisme ? Doit-on rappeler que le chantier avait commencé, que tous les arbres de cette 1ère phase avaient été plantés sur le site, en pépinière ? (4)

Là où des élus se seraient battus bec et ongles pour défendre ce projet hors norme à travers les ressacs de la crise (5), force est de constater qu'il n'en a rien été à Liège... On doit hélas bien constater que le collège s'est assis sur ses propres engagements moraux, ceux-là mêmes qui avaient présidé à l'organisation de cette compétition internationale, ceux-là même qui l'avait vu validé à l'unanimité le choix du projet architectural et paysager et ceux-là même qui l'avait amené à accorder le permis d'urbanisme... Une giflette pour ceux qui comme urbAgora, avaient décelé dans la gestion publique de ce projet une manière de gérer la ville différemment, et un boulevard pour la conception néolibérale de la construction de la ville : ce sont les investisseurs privés qui décident aujourd'hui à Liège, pour les développements de quartiers nouveaux de logement neuf, de l'architecture et des espaces publics. Un constat d'abandon de prérogatives publiques qui n'est pas propre au site de Bavière : tous les terrains encore libres ou en attente de réaffectation à Liège (nouveau quartier des Guillemins, domaine de la Chartreuse, espaces du Cadran, etc.), à de rares exceptions près (comme le Val Benoît), sont abandonnés au bon vouloir architectural et paysager des promoteurs (6).

Il revient au bon sens de reprendre le projet de 2005 là où il avait été arrêté, du moins à sa 1ère phase qui avait obtenu un permis d'urbanisme et en modulant son programme aux desiderata du nouveau propriétaire, tout en maintenant la réaffectation de l'Institut de Stomatologie. Comme le soulignait le communiqué publié en janvier 2012, « urbAgora demande d'inscrire l'ancien Institut de stomatologie (ex-dentisterie) à l'inventaire du patrimoine - dont la liste de bâtiments inscrits doit pouvoir être mise à jour régulièrement en concertation avec les acteurs de terrain - et invite les autorités compétentes à réaliser sans attendre un diagnostic complet de l'état du bâtiment, de manière à valider ou non l'hypothèse de sa réaffectation. Cela permettrait d'écartier la démolition envisagée ici d'emblée sans même avoir évalué l'hypothèse de sa conservation [...]. Une maison des associations – qui fait actuellement défaut à Liège alors que la réputation culturelle de Liège hors de ses frontières tient largement du dynamisme du secteur associatif culturel – pourrait y trouver une place particulièrement appropriée. En effet, le bâtiment dispose de plusieurs vastes plateaux (un par étage) facilement modulables et sécables en bureaux de différentes tailles, qui pourraient être mis à disposition d'associations culturelles, ainsi que d'autres espaces dont la gestion pourrait être partagée par les occupants et qui auraient une finalité publique : l'amphithéâtre existant pourrait ainsi permettre aux associations d'y organiser des débats, projections, conférences, etc., Une cafétéria pourrait être aménagée au rez-de-chaussée. Un espace d'exposition pourrait également y prendre place, avec une programmation développée par ses occupants. Ce lieu serait

(3) La démolition de l'Institut de stomatologie a été discrètement annoncée dans la Meuse du 5 octobre 2012. #REF# SAUVONS LA DENTISTERIE!, site du Collectif, 2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://ladentisterie.be/>>

(4) Pour plus d'infos sur ce projet, lire cet article de la CPDT CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIALE (CPDT), Réaménagement du site de Bavière, Fiche-projets, Colloque CPDT 2009, La CPDT a dix ans – La Wallonie dans dix ans, 24/03/2009 [en ligne], consultée le 17/11/2012 et le communiqué URBAGORA, La dentisterie menacée? Bavière à la croisée des chemins, Communiqué de presse, 20/01/2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://urbagora.be/interventions/communiques/la-dentisterie-menacee-baviere-a.html>>

(5) Notons qu'à Lille – municipalité souvent citée en exemple par nos élus pour sa reconversion urbaine réussie – le projet Euralille, celui-là même qui a largement façonné l'image de dynamisme urbain de la métropole lilloise, a failli capoter dans la crise immobilière des années '90 ; et de l'aveu même des élus et opérateurs publics qui étaient chargés de l'accompagnement d'Euralille, si une volonté d'acier n'avait pas maintenu le cap jusqu'à la fin des turbulences économiques, celui-ci littéralement sombré... ESTIENNE, I. & ESCUDIE, E., Euralille (Extrait du tome 3 du rapport final) Métropole Lilloise, Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbains (POPSU), septembre 2008, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <http://www.popsu.archi.fr/POPSU1/valorisation/IMG/pdf/fiche_euralille.pdf>

(6) Il y a ici aussi des leçons à tirer de l'insuffisance des réglementations urbanistiques, comme l'emblématique Plan de remembrement urbain (Guillemins, Droixhe), pour construire la ville de manière opérationnelle et convaincante dans ses dimensions architecturales et paysagères.

(7)
[URBAGORA, *La Dentisterie menacée?*,
2012]

bien évidemment ouvert au grand public et tout en répondant à une réelle demande des acteurs locaux, participerait à l'animation du quartier à proximité du campus des arts Saint-Luc et du Festival de Liège au Manège de la Caserne Fonck » (7).

Enfin, il apparaissait également opportun également « d'impliquer le SPW pour élargir la réflexion et le périmètre d'aménagement à la requalification complète de la voie rapide qui borde le site, afin de recréer le lien avec l'eau » Ces constats sont plus toujours aujourd'hui, plus que jamais d'actualité.

*"Les légumes de Bavière"
N'y aurait-il pas moyen de valoriser le terrain en attendant un futur projet?
commencer les éventuelles
dépollutions et proposer un usage
temporaire. (Illustration, Fabien
Denoël, 2012)*



Photographies prises entre 2004 et 2012
par Nicolas BOMAL







2. Les espaces publics

Les espaces publics majeurs et structurant d'Outremsue à l'heure actuelle sont issus de l'essor de la ville bourgeoise du 19e siècle (1). Dans ce chapitre nous laisserons de côté, l'espace public plus « vernaculaire » constitué de venelles, d'élargissements et de placettes constitué par la densité du bâti historique.

Comme on peut le voir sur les cartes anciennes, l'île d'Outremsue est un archipel. Dans la ville médiévale la place de l'eau est importante. Le fleuve et les canaux cumulent les rôles de fortification, d'apport énergétique pour le fonctionnement des moulins, d'apport d'eau pour les activités (brasseries, tanneries,...) et pour la population, d'évacuation des déchets et de transport.

Au fil du temps les canaux sont devenus des cloaques, sources d'épidémies et d'inondations.

Dans le but d'affirmer une certaine modernité alliant progrès et hygiène, il faut remplacer les rues étroites et tortueuses par de larges percées et canaliser les cours d'eau. A Liège, la Meuse est régularisée et les bras de l'Ourthe sont rassemblés dans une Dérivation en 1853-1863.

La canalisation des bras de l'Ourthe rend les près Saint-Denis accessibles à l'urbanisation. Fin du 19ème, l'administraton des Hospices Civils décident de quitter l'actuelle place de l'Yser trop exigü et de faire construire un nouvel hôpital sur les Prés Saint-Denis.

Le chapitre suivant parcourera les quais, le boulevard de la Constitution, les trois grandes places (place de l'Yser, place du Congrès et place Delcour) et évoquera la place Jehan Le Bel.

(1) ANTROP, M., DE MAEYER, Ph., VANDERMOTTEN, Ch., BEYAERT E.A, M., .La Belgique en cartes, L'évolution du paysage à travers trois siècle de cartographie, Institut Géographique National, Lannoo, 2006, 250 p., pages 137-141



(1)
Extrait de la vue de Liège au XVI^e siècle gravée sur cuivre par Julius Milheuser en 1627 et publiée par Johannes Blaeu à Amsterdam en 1649, intitulée *Legia sive Leodium vulgo Liège. Julius Milheuser fecit. Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regicæ. Vue prise de St-Maur.* Université de Leyden. Wikipedia



(2)
Représentation schématique des cours d'eau à Liège basée sur la carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège du Comte de Ferraris, 1777,



(3)
Représentation schématique des cours d'eau à Liège basée sur la carte IGN 1/50 000

2.1. Les quais d'Outremeuse

Préambule

Outremeuse est une île définie par le cours de la Meuse et celui du prolongement de l'Ourthe par la dérivation. Au gré des prises de distance ou des rapprochements des deux voies d'eau, l'île s'affine, s'étire ou au contraire se fait plus large. Les deux berges qui définissent les contours de la langue de terre offrent des spectacles bien différents.

Petite digression historique

Le temps où la Meuse vagabonde serpentait paresseusement en d'aussi nombreuses que peu profondes ramifications est révolu. Il fut une époque où le réseau des canaux prédominait presque sur celui des rues. L'île telle qu'on la connaît aujourd'hui était alors subdivisée en un archipel d'îlots plus ou moins importants et avec eux autant de berges et de quais de natures aussi différentes que leur nombre. Au travers du temps, l'eau fut canalisée et progressivement maîtrisée jusqu'à son cours actuel (1) (2) (3).

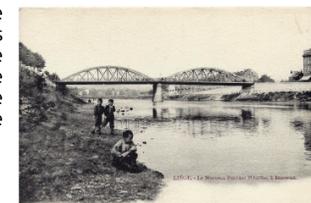
Les quais sur la Dérivation

Evocation de la situation avant les années 70

Comme en témoigne la carte postale, jusqu'à la fin des années 70, les quais de la dérivation se composaient d'une à deux voies étroites de circulation permettant une desserte locale ou un cheminement linéaire à vitesse limitée. La voirie était tenue par un mur de quai en pierre. Celui-ci était souvent surmonté d'un talus, permettant au végétal de se développer dans une bande de desserte reliant en pente douce des accès à l'eau à des débarcadères ou quais bas en cul de sac. On trouve encore quelques traces de ces aménagements bucoliques au nord de l'île, du côté du quai du Barbou et du quai Bonaparte. Si l'on se promène le long de l'Ourthe sur le quai des Ardennes, on peut se faire une idée de ce à quoi la promenade ressemblait (4) (5) (6).



(4) Le débarcadère du quai Bonaparte. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(5) Carte postale, "Le Nouveau Pont sur l'Ourthe à Bressoux": Le Pont de Bressoux porte toujours ce nom aujourd'hui. Le pont a toutefois été remplacé durant les travaux des années 70. On peut voir le profil du quai de la dérivation bien différent de ce qu'il est aujourd'hui...



(6) Carte postale "La dérivation de la Meuse" LIEGE - CITATIONS, Carte postale ancienne de la Dérivation, mis en ligne le 06/06/2018 [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://liegecitations.wordpress.com/tag/dérivation/>>



(7) Le Pont d'Amercoeur, reliant le centre d'outremeuse au quartier d'Amercoeur situé en rive droite, construit presque à l'identique des ponts du Longdoz et de Bressoux. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(8) Le pont du Longdoz, reliant le quartier homonyme par la rue Grètry et le pont Kennedy qui enjambe la Meuse. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(9) Exhausse de voie, quai de la Boverie (Photo: Nicolas Bomal, 2012)

Les franchissements sur la Dérivation

A l'origine, les quais d'Outremeuse n'étaient pas destinés à une circulation de transit parallèle à l'eau. Le caractère insulaire de l'endroit rendait la manoeuvre inintéressante. Le premier pont sur la dérivation fut le pont d'Amercoeur. Il resta d'ailleurs le seul durant longtemps. Ce n'est qu'au cours du XIXème siècle que la Dérivation a vu ses franchissements se multiplier. Aujourd'hui, elle compte pas moins de 8 ponts sur une distance de 3,7 km. Ce qui en fait plus grande densité de franchissements sur un tronçon de la longueur comparable sur la Meuse en Belgique (7).

Les années 70, une époque de grands chantiers

En 1975, en raison du trafic automobile croissant, il fut décidé de l'élargissement des voies de circulation des quais de la Dérivation afin d'en faire un axe de circulation automobile rapide dans la direction nord-sud de l'île. Les travaux furent achevés en 1981 avec l'inauguration des nouveaux ponts du Longdoz (8), d'Amercoeur et de Bressoux. Tous les trois identiques dans leur conception, ils ont remplacé des ouvrages obsolètes ne permettant en outre pas l'aménagement des trémies sur les quais. A ces trois ouvrages d'art de remplacement, s'ajoute un quatrième, neuf : le pont Biaï. A la place des quais trop étroits mais bucoliques d'antan, deux à trois voies de circulation ont été implantées pour augmenter la capacité à absorber le trafic.

Techniquement, l'ajout d'une à deux voies de circulation n'était pas une mince affaire à réaliser. Le front bâti ne pouvant être déplacé, il fut décidé de repousser la limite de la voirie sur la voie d'eau. Toutefois, pour des raisons de coût ainsi que pour éviter de diminuer le débit du canal par un rétrécissement de la largeur du cours d'eau (qui fut entre autre réalisé pour maîtriser les inondations), il fut décidé de ne pas modifier l'implantation des murs de quais. On construisit, par un système de dalle en porte-à-faux, des exhausse des quais en béton sur les structures d'origine en pierre de taille (8).

Paradoxalement, en même temps que cette augmentation de capacité, le sens de parcours des quais a été réduit à la direction nord-sud (la direction sud-nord étant assurée par les quais de la rive droite de la Dérivation). Aux endroits de connexion des ponts, des trémies ont été aménagées afin que les flux de transit ne soient pas interrompus par les carrefours. Ainsi, au début des années Paradoxalement, en même temps que cette augmentation de capacité, le sens de parcours des quais a été réduit à la direction nord-sud (la direction sud-nord étant assurée par les quais de la rive droite de la Dérivation). Aux endroits de connexion des ponts, des trémies ont été aménagées afin que les flux de transit ne soient pas interrompus par les carrefours. Ainsi, au début des années (9).

Si le résultat fut satisfaisant au point de vue de la circulation automobile, l'on peut se montrer catastrophé sur l'impact en terme de perte d'urbanité des quais. L'accessibilité à la promenade le long de ceux-ci diminua en de nombreux endroits du fait du déploiement des nouvelles voies de circulation, lorsque celle-ci n'était tout simplement pas rognée par l'implantation de la nouvelle assiette. A cela, s'ajoutèrent les nuisances sonores et la pollution dues au trafic. Cette situation eut pour conséquence de faire fuir rapidement les derniers promeneurs et les amoureux du bord de l'eau. Quand ils ne furent pas tout simplement privés de cheminement piéton en bord de rive, comme c'est le cas entre



(10) Le quai de l'Ourthe (*quai Orban), l'un des quais de la Dérivation sujet depuis de nombreuses années à de fréquents ralentissements dûs au trafic de transit. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)

le pont d'Amercoeur et le pont de Huy (plus de 2km). Et s'il subsiste malgré tout quelques rares lieux où un peu de terre plein et verdure résistent encore, ils ont été rendus inaccessibles par l'intensité du trafic automobile (10)(11). Les arbres et la végétation ont disparu d'une bonne partie des berges. Les dispositions adoptées à la fin des années septante ont ceci d'irréversible qu'il paraît fort compliqué de faire pousser des arbres dans des trémies ou sur les dalles de béton en porte-à-faux. De tous ces aménagements résulte un désastre paysager et urbanistique (12).

Une solution est cependant envisageable : suppression des trémies et mise en place de passage pour piétons comme le réaménagement des quais de Meuse. Au profit de nouveaux espaces publics. Limitation du stationnement en voirie pour réaménager l'espace en surface aux piétons... Cela ne pourra être fait de manière cohérente, globale et ambitieuse que par un concours d'architecture.



(11) La promenade arborée de platanes du quai Bonaparte est rendue pratiquement inaccessible du fait du trafic et des rares passages piétons qui y mènent.. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(12) le même point de vue que la carte postale représentée plus haut, quelque cent ans plus tard.. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)

Les Quais sur Meuse



Carte postale "Pont du Commerce", ancienne dénomination du Pont Albert 1er. On peut remarquer sur le cliché le caractère bucolique et verdoyant des quais bas à cet endroit à l'époque.



Carte postale "Quai Maastricht, Musée archéologique", Quai de Maastricht, à la place de l'actuel quai des Tanneurs. On voit en fond la maison Curtius. A cet endroit, les quais bas étaient alors vastes et occupaient une grande partie de l'espace.

Héritage du Moyen-Age

Du côté des rives de la Meuse, la situation est bien différente de celle de la dérivation. Principalement, faisant face à la ville, les quais se sont structurés bien plus tôt dans le temps. La Meuse, axe principal de communication par la voie d'eau, nécessitait la construction des bords de quais permettant l'accostage et le transbordement de matières premières. On peut encore déceler les traces de cette occupation précoce dont certains quais portent toujours les noms des métiers qui les habitaient tel le Quai des Tanneurs ou le Port des *Marcatchous* (en contrebas du quai de Gaulle), endroit où se retrouvaient notamment les pêcheurs à la ligne du bord de Meuse. Non loin de là des bâtiments anciens se trouvent également toujours implantés à cet endroit comme le Balloir, tour faisant partie du dispositif défensif initial de la ville vers la fin du Moyen-Âge et qui, par la suite, hébergea, durant trois siècles un orphelinat.

Activités du XIXe et début XXe

Avant les travaux de comblement des boulevards de l'Est, Saucy et de la Constitution, l'un des plus larges méandres traversant l'île, les quais de Meuse constituaient les voiries principales dévolues à la circulation l'île. L'endroit procurait une impression de grandeur et d'espace peu communs dans ce quartier historiquement très dense. Jusqu'à la première partie du XXème siècle on y trouvait une quantité variée d'activités. Ainsi, face à l'Institut de Zoologie du quai Van Beneden se trouvait par exemple une piscine flottante où l'on pouvait prendre des bains de Meuse. Le tram passait également à cet endroit en empruntant les quais à partir du pont des Arches, passant devant la passerelle (alors dans sa configuration sans rampe desservant le boulevard Saucy), le pont Kennedy et le pont Albert 1er avant d'emprunter la rue du Parc pour se entrer dans le quartier de Fétinne.

S'il existait une voie en partie haute du quai pour donner l'accès aux ponts et desservir bâtiments qui le bordent, la plus grande partie des quais étaient bas pour affleurer la Meuse et servir d'espace de travail et d'entreposage aux métiers liés à la navigation fluviale. Ce n'est qu'avec l'accroissement des gabarits des bateaux et le déplacement progressif de ces activités en amont et aval de la ville que ces espaces ont été progressivement désertés de leur occupation laborieuse. Cette époque n'est pas si lointaine : elle correspond à l'entre deux-guerres, la grande dépression et la disparition de nombreuses activités commerciales devenues non rentables en centre ville.

L'arrivée de la voiture au XXe

En corollaire à cette transition, l'automobile s'est démocratisée et on a ressenti le besoin d'accroître la capacité de circulation le long des bâtiments qui bordent la Meuse. Des travaux de rehaussement des quais bas et la suppression des dessertes ont alors permis d'augmenter substantiellement la largeur des voiries en partie haute des quais.

Au début des années septante, on aurait pu craindre que la logique du tout-à-l'automobile n'exige de la Dérivation que

soient aménagées des trémies symétriques sur les quais côté Meuse. Fort heureusement cependant, il n'en fut rien (si l'on excepte une trémie-parking résiduelle sous la culée du pont Kennedy).

Quelques arbitrages

On peut expliquer ce choix par une série de raisons. Premièrement, les travaux de rehaussement des quais de Meuse venaient d'être entrepris. Les investissements devaient être prioritairement alloués à des lieux aux besoins plus criants et laissés vierges de travaux depuis plus longtemps. En outre, en tenant compte que le nombre de franchissements du fleuve sur cette rive de l'île était plus restreint, joint au fait que la circulation de transit se faisait dans les deux sens sur les quais de la rive gauche de la Meuse, cet investissement était rendu moins intéressant et moins nécessaire que sur les rives bordant la Dérivation. Le politique a finalement tranché à l'époque. Il a été décidé de sacrifier un des deux bras du fleuve à la circulation en rejetant sagement tout le trafic de transit sur les bords de la Dérivation afin de préserver l'aspect agréable des bords de Meuse et privilégier une zone de résidence aux aspects de villégiature. Cette typologie préservée des quais de Meuse complique l'utilisation de ceux-ci pour le trafic de transit si bien que cette tendance a même été encouragée par l'instauration de sens uniques rendant tout cheminement continu impossible. Prenant ainsi l'exemple le plus frappant, l'on constate que, venant du quai Churchill, le carrefour du quai Marcellis et de la rue Renoz a même été transformé en cul-de-sac de manière fort peu urbaine (12) dans le but d'éviter d'en faire un accès au pont Albert 1er.

Le retour d'une sensibilité à l'eau

Dans la foulée de ces interventions, des aménagements ont été entrepris quai Van Beneden pour faire place à la promenade en bord de Meuse avec le pavement des voiries, l'élargissement des trottoirs, la plantation de tilleuls, la création de l'amphithéâtre et la re-qualification des derniers quais bas. Ces aménagements ont été l'amorce d'un mouvement de retour à une relation plus urbaine entre l'utilisation des quais comme interface entre la ville et l'eau.

L'expérience Ravel

Cette réflexion s'est concrétisée à travers "Liège retrouve son Fleuve". Une opération conduite par le MET dans les années 90 sur base d'une étude du CRAU. Elle demeura cependant incomplète puisque que les trémies Kennedy et quai Churchill demeurent aujourd'hui encore sans autre usage que le parking saugave.

Dans le cadre des itinéraires Ravel, une promenade a été aménagée du nord au sud de l'île le long de la Meuse. C'est un espace partagé à l'usage exclusif des piétons et cyclistes. Elle ne croise aucune voie de circulation empruntée par les voitures. Pour ce faire, de nouveaux quais bas ont été aménagés dans le lit de la Meuse. En plein cœur de la ville elle offre aux modes doux de circulation un itinéraire privilégié à l'abri des tumultes de la circulation.



(12) Cul-de-sac du quai Marcellis (Photo: Anne Mathurin, 2012)



Coupe illustrative au niveau du quai Vanbeneden (illustration, Anne Mager, 2012)



Un succès populaire

Cette initiative a, depuis, fait la démonstration de son succès. Cette voirie est empruntée par tous les temps, tout au long de l'année par quantités de personnes de tous âges ou profils différents. Le Ravel est utilisé autant pour la promenade que pour le déplacement, il fait le bonheur des sportifs mais aussi des passants, des jeunes comme des personnes âgées, des gens pressés comme ceux qui flânent au gré du clapotis paisible de l'eau... Tant et si bien que cet investissement, considéré un temps dans sa genèse comme une dépense inutile et dispendieuse, se révèle aujourd'hui surexploité, à la limite de la saturation.



La via cycla

Dans les faits, cet axe de circulation n'est ni vraiment une piste cyclable, ni vraiment un trottoir. Circuit bâtard qui, faute d'autre infrastructure en site propre, est devenu une véritable autoroute pour les cyclistes et autres adeptes du jogging. Par sa situation en terrain plat et visuellement attractif, dépourvu de tout carrefour et libéré de la promiscuité menaçante de la voiture, ce tracé constitue un must en matière d'efficacité et de confort de déplacement sur un axe qui relie grosso- modo le pont Maghin au parc de la Boverie.

Inventaire des pièges et périls

Malheureusement, il est trop étroit sur de trop nombreux tronçons pour permettre une cohabitation heureuse et des conditions de sécurité avec le piéton optimales. Il est du reste incroyablement mal conçu et dangereux pour la pratique seule du vélo en quelques endroits ponctuels :

1. Les passages en arc de cercle sous les ponts constituent autant de chicanes dangereuses à négocier dans lesquelles il est impossible de se croiser. Les gardes corps en métal présentent en outre un angle saillant prêt à encorner tout cycliste qui devrait se rabattre sur l'intérieur du virage (13).
2. La cabine électrique quai Marcellis est posée en plein milieu de la voie et constitue un obstacle au passage mais également à la vue (14).
3. Les aménagements sur le quai Van Beneden qui datent des prémices du projet sont sous dimensionnés en terme de gabarit. Par endroit le chemin se réduit à moins d'1m20 en plus de quoi il faut compter la présence de bancs qui lorsqu'ils sont utilisés réduisent encore le passage du fait de la présence des jambes de leurs occupants.
4. Le choix d'un pavage particulièrement cabossé ainsi que son implantation sur certains tronçons laisse perplexe. Que ce soit à vélo ou à pied, c'est tout bonnement inconfortable voir impraticable lorsque le revêtement est mouillé (15).

Ces endroits sont une liste non exhaustive de lieux dangereux sur les 4 km de Ravel que compte Outremeuse. Ils sont autant de lieux potentiels d'accidents réguliers. Malgré le temps et l'usage entrés dans les moeurs des usagers qui l'empruntent, les comportements ne changent guère. Si bon nombre d'utilisateurs sont attentifs à une bonne cohabitation, la proximité et la trop grande disparité des usages qui sont faits du Ravel en font un lieu où le risque d'accident prend aujourd'hui peu à peu le pas sur l'intérêt qu'il peut offrir. Le Ravel est victime de son succès. La conclusion que l'on peut tirer de cela n'est pourtant pas qu'il faille renoncer à ce type d'aménagement urbain. Il faut au

contraire les multiplier et les améliorer pour faire en sorte qu'ils retrouvent une qualité acceptable de praticabilité.

Et demain vers les Guillemins...

Pour compléter le tableau, un enjeu de développement qui va directement influencer le trafic d'usage du Ravel va encore compliquer la situation : la passerelle qui reliera bientôt le parc de la Boverie à la nouvelle esplanade des Guillemins en Rive Gauche de la Meuse. Or le début des travaux de construction est prévu dès 2013-2014. La rive gauche ainsi raccordée très prochainement à Outremeuse par deux passerelles destinées à l'usage unique de la mobilité douce va encore accentuer la pression de l'utilisation du Ravel. Si, voir le réseau des voies destinées aux piétons et cyclistes s'agrandir avec la construction d'un ouvrage d'art remarquable tel qu'une passerelle est une nouvelle qu'il convient de saluer comme il se doit, l'on peut toutefois s'inquiéter pour l'avenir de la circulation sur ce Ravel. Un tel enjeu mettrait certainement le nouvel Echevin de la Mobilité à l'épreuve de ses compétences en la matière.

Une ambivalence difficile à assumer

Le constat est simple : le Ravel en l'état est devenu trop petit pour être partagé. Il est nécessaire et criant de le transformer et de l'améliorer pour le rendre sûr pour des usagers quotidiens. Un minimum serait de généraliser l'élargissement de la piste là où c'est possible (palais des congrès et quai Marcellis par exemples). On doit également planifier quelques interventions ponctuelles pour ajuster les revêtements de voirie, l'aménagement de certains obstacles, le remplacement d'éclairages endommagés (sous le pont Albert entre autres), etc... Bref, des budgets publics abordables.

Il apparaît également indispensable que la direction des voies hydrauliques qui a la maîtrise foncière du Ravel (SPW) initie une étude pour la re-qualification des espaces non-aménagés (trémie Kennedy et quai Churchill) et une compétition de projets (concours d'architectes et de paysagistes). Par ailleurs, même réaménagé au mieux, le Ravel ne sera jamais une piste cyclable à part entière mais demeurera toujours, par ses atouts paysagers, une promenade agréable qui attire les promeneurs et inspire la flânerie. Il est capital pour la sécurité de tous que la cohabitation soit garantie par une maîtrise du flux cycliste.

La seule manière de rencontrer cet aspect de manière efficace est de trouver, ailleurs sur la voiries, un réseau de cheminements exclusivement réservés au déplacement rapide des vélos en ville. A l'aube d'une révision profonde sur les modes de transport à l'intérieur de son agglomération, la ville de Liège accuse un fort retard sur ce point. La politique en faveur d'un véritable réseaux de voies destinées à une circulation cycliste efficace est simplement inexistante.

(13) La voie du Ravel sous le pont Albert premier, trop étroite, ne permet pas un croisement harmonieux aux usagers venant dans les deux sens et cause des risques de lésions sévères en cas d'accrochage le long des gardes-corps (Photos: Anne Mathurin et Nicolas Bomal, 2012)



(14) Une borne électrique, quai Marcellis trône en plein milieu de la voie du Ravel. Que manque-t-il pour qu'elle soit relocalisée en un lieu sûr pour tous ? (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(15) Le revêtement, mal adapté à la pratique du vélo par tous temps, s'avère cahoteux et dangereux lorsque les conditions météorologiques sortent du cadre estival (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



Panneau espagnol invitant à une vitesse modérée pour les cyclistes (photo: Olivier De Wispelaere, 2009)

Le tram et les enjeux à doubles tranchant

Enjeux et conséquences

Le réseau de transport Liégeois est actuellement l'objet d'un projet ambitieux de remembrement de son transport public. Le retour du tram est prévu pour 2016 soutenu par la candidature de la ville en vue de l'exposition internationale de 2017 qui aurait du prendre place sur le site de Coronmeuse, aux abords immédiats de la commune d'Herstal. Le tracé du tram est connu. Il circulera presque exclusivement en Rive Gauche de la Meuse. Sur une bonne partie de son tracé en centre-ville, il est prévu que celui-ci emprunte les quais de la Goffe, de la Batte et St-Léonard. Ces derniers sont, pour l'instant, un axe à double sens de circulation automobile. Outre la modification du plan de circulation automobile de la ville, l'on peut donc s'attendre à une diminution significative de la capacité de passage du flux de transit sur la rive gauche du fleuve par endroits. Un corollaire hautement probable de ces aménagements en Rive Gauche est un report de facto de ce trafic de transit vers les abords de la Dérivation et donc sur les quais de l'île d'Outremeuse. Ce qui nécessite une vision claire et ambitieuse pour les quais de la dérivation qui font défaut aujourd'hui.

La porte nord de l'île

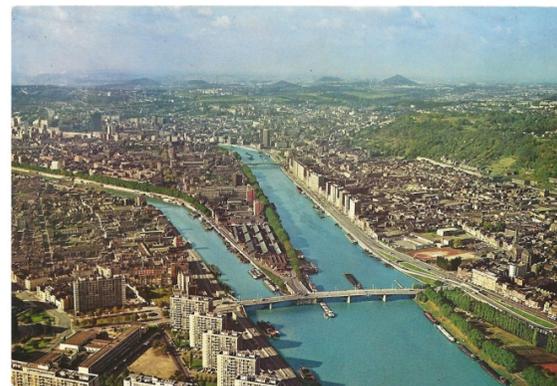
Toutefois, cette hypothèse n'est peut être pas assurément une fatalité. En effet, le projet du tram prévoit également l'implantation de son dépôt en aval d'Outremeuse, en rive droite du fleuve, sur un terrain appartenant jadis à la SCNB, non loin de la gare, du quartier de Bressoux. A cet endroit, l'autoroute E25 qui vient de Maastricht s'engouffre dans la ville et y pénètre via le pont Biaï, directement dans cœur d'Outremeuse ou sur ses quais qui bordent la Dérivation. Le projet du tram dessiné par la SRWT prévoit à la porte d'entrée-Nord de la ville, outre le dépôt et les ateliers d'entretien, une station terminus ainsi qu'un vaste parking de dissuasion. Dans ce schéma de fonctionnement, le trafic automobile pénétrant dans la ville serait fortement invité à s'arrêter dans ce parking relais pour prendre le tram et se laisser conduire dans la ville, transport plus adéquat à un déplacement moderne et urbain.

Une politique schizophrène pénalisante

Cette hypothèse n'est pertinente toutefois que si la voiture perd de son intérêt et de son attrait inéluctable sur tous les quartiers de la ville. Dans le cas de figure où le passage par Outremeuse et ses quais reste une alternative alléchante et attractive, il y a fort à parier que le tram et l'île souffriront de ce dédoublement des choix. Plus que ce n'est déjà le cas, le risque est de voir Outremeuse devenir une entrée latérale de la ville ou une voie alternative pour accéder à la Rive Gauche ou encore un gigantesque parking de voiture ventouses pour les usagers, travailleurs et autres touristes de passage dans le centre-ville.

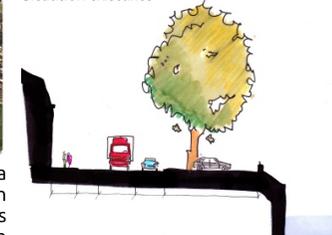
L'origine du mal

Il n'est pourtant pas très compliqué de s'attaquer de manière efficace à la racine du problème. Outremeuse étant une île, on n'y accède que par une liste précise et limitée de points d'accès : ses ponts. Celui qui relie l'autoroute E25 au quai du Barbou est le plus récent et un des moins élégants de tous : le pont Biaï (16). Par son profil plat et lourd, la manière dont il se



Ci-contre: carte postale ancienne: La pointe nord d'Outremeuse avant les travaux des années 70 sur les quais et le pont Biaï. On peut remarquer la présence continue d'arbres à l'époque sur les quais.

Situation existante



Aménager une promenade le long de la dérivation?



greffe sur les quais dénature la pointe nord de l'île, participe de la pollution paysagère des berges et brouille la lecture que l'on peut faire du territoire. S'il peut revêtir de façon lointaine les atours d'une architecture nostalgique qui fait rayonner de son exotisme suranné les coins les plus reculés de l'ex-bloc soviétique, son héritage technicien d'une logique obsolète fait de sa disparition un vivier de perspectives insoupçonnées de redéploiement de l'île.

Bienfaits et perspectives

De cette simple disparition découleraient trois conséquences intéressantes : non seulement les quais sur la Dérivation pourraient enfin être envisagés dans une optique de re-qualification urbaine mais l'on pourrait également soulager de manière durable la pression automobile sur le quartier en même temps qu'améliorer les caractéristiques paysagères de la pointe-Nord en en épurant le contour.

L'intégration d'un axe vert à la Dérivation

Le tram en place, le pont biaï disparu, l'on pourrait rêver à respirer un air purifié et un calme retrouvé sur les quais de la Dérivation. Il suffirait pour cela de supprimer la bande de circulation la plus proche du bord de l'eau. A la place de celle-ci, on trouverait un Ravel principalement dédié aux usagers faibles. Pour séparer celui-ci de la circulation automobile, on «carotterait» le bitume pour y planter une rangée d'arbres qui sépareraient les deux flux dont la cohabitation harmonieuse n'est certes pas assurée à l'heure actuelle. Ceux-ci fixeraient de manière durable un nouvel axe vert paysager continu tout au long des berges de la Dérivation. Implantés ainsi au milieu des voiries actuelles, ils pourraient prendre racine au droit d'un sol encore sur terre-plein. Les excroissances de béton en porte-à-faux seraient réservées à porter une circulation piétonne en bord d'eau ainsi qu'une piste cyclable distincte à double sens du côté de l'alignement arboré. Celui-ci constituerait une protection aussi physique qu'écologique pour les usagers faibles.

Du côté bâti, resterait la bande de stationnement actuelle ainsi qu'une des deux bandes de circulation à sens unique. Elle suffirait au trafic local, pour peu que le flux venant de l'E25 soit empêché comme décrit ci-dessus, le nouveau plan de circulation ne devrait pas causer de nuisances trop importantes aux riverains.

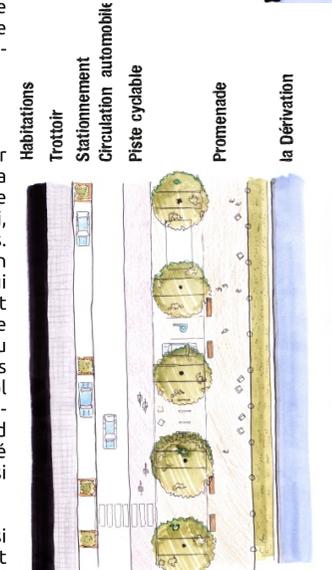


Illustration de l'axe vert le long de la Dérivation (illustration: Anne Mager, 2012)



(16) Le Pont Biaï lien entre l'E25 et le quai du Barbou (Photo: Nicolas Bomal 2012)



Schéma illustrant le RaVeL existant (ligne jaune), et l'hypothèse d'un dédoublement le long de la dérivation (pointillé rouge) (illustration: Anne Mager, 2012)

Croisements et trémies à la loupe

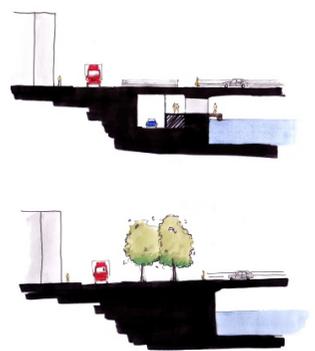
En effet, à l'heure actuelle, c'est la circulation aux carrefours des ponts qui est problématique. En raison des feux, les voitures s'arrêtent. Le flux des trémies lui continue, mais il se trouve ralenti par les deux voies qui tentent de fusionner pour éviter le blocage à l'arrivée au carrefour. En somme, si cela circule entre deux ponts, le ralentissement est significatif à l'approche de chaque carrefour. Cette situation est entre autres due au fait que l'on ne circule plus actuellement que sur une des deux voies de circulation prévues initialement.

Dans cette proposition envisagée et dans un souci d'économie et de recyclage, on se contenterait d'aménager les structures existantes et on garderait donc le système de carrefour adjoint de trémies destinées au trafic de transit. On n'aurait toutefois plus qu'un flux à une voie arrivant sur ce dispositif. Cela aurait pour effet de fluidifier la circulation à ces endroits critiques puisque le flux se séparerait en deux, une partie empruntant une voie des trémies, l'autre celle du carrefour. Si embouteillage il doit y avoir, il aurait lieu à l'endroit où le flux, arrivant sur le quai, doit n'emprunter qu'une voie. Cet endroit se situerait vraisemblablement à la fin de l'autoroute, là où l'automobiliste serait alors invité à trouver une place dans le parking-relais de dissuasion...

Quelques points particuliers

Se développant sur le gabarit actuel, le nouveau profil envisagé de la voirie ne devrait pas rencontrer de problème majeur d'adaptation aux spécificités locales des quais. L'exemple des trémies est à ce titre assez éclairant. Si ces équipements urbains sont conçus à la base à l'usage exclusif de la voiture, ils n'en demeurent pas pour la cause intransformables. On notera tout d'abord la présence sur leur flanc en bordure d'eau d'un trottoir. Sur ce dernier, la promenade piétonne pourra se poursuivre et ainsi ne pas devoir se plier à l'effort de la dénivelée ou à l'inconfort de passer dans l'espace des tunnels. Les voiries étant légèrement plus étroites aux endroits recouverts, elles seront réservées à la piste cyclable double sens et à la voie unique de circulation automobile. Pour des raisons évidentes, la plantation des arbres devra elle aussi être interrompue dans les tunnels. Un autre dispositif de séparation des voies devra prendre le relais. Le gabarit d'un vélo n'étant pas celui d'un camion, on n'a pas besoin de la même hauteur sous plafond sur les deux voies de circulation. Afin d'éviter aux vélos de devoir descendre trop bas avant de remonter et de leur permettre d'être placés dans une position de sécurité en surplomb, des dispositifs légers de surélévation de la voirie pourraient être aménagés dans les trémies sur la partie réservée à la piste cyclable.

Enfin, pour atténuer le caractère sombre des trémies et agrémenter de jour, de vue et d'air la piste cyclable, on peut également rêver d'aménager des fenêtres dans le mur de quai situé entre la piste cyclable et la voie d'eau. La remontée du niveau de l'assiette de la piste cyclable permet également, au passage, de ne pas devoir tirer ces baies trop bas et risquer en cas de montée des eaux que la trémie ne soit inondée.



Coupe illustrative de la trémie au niveau du pont d'amercoeur. Examinez la possibilité de modifier les trémies ou de les supprimer (illustration: Anne Mager, 2012)

Des enjeux transversaux et structurants pour l'île

Du point de vue de la mobilité douce, on verrait un accroissement significatif de l'offre et de l'interconnexion des réseaux. Les axes de Ravel ainsi dédoublés seraient grandement améliorés et enserreraient ainsi l'île d'Outremeuse de manière continue. Ces réseaux seraient à même de trouver des continuités de mobilité douce transversale par d'autres voiries et espaces requalifiés tels que l'axe Chaussée des Prés/Puits-en-Sock ainsi que par la place de l'Yser.

Du point de vue du rapport à automobile, ce dispositif de circulation sur l'île mettrait fin à une absurdité urbanistique la confinant dans un rôle de servitude tantôt d'accès, tantôt de parking au bénéfice de la Rive Gauche de la ville.

Du point de vue paysager, des continuités arborées pourraient souligner de manière linéaire les quais. Les promenades et les parcours sur ceux-ci permettraient en outre de redécouvrir la ville sous un angle inaccessible aujourd'hui (16) (17). Ces deux axes permettraient de placer en connexion les deux pointes de l'île qui sont toutes deux l'objet de développements urbanistiques futurs importants. Au sud, le parc de la Boverie, sera en effet bientôt modifié pour accueillir le nouveau CIAC. Au nord, le futur projet de Bavière offrirait une opportunité à ne pas manquer pour accorder un traitement particulier à la berge sur la dérivation et rendre un peu d'élégance à une pointe débarrassée du pont Biais. Et qui sait, plier Droixhe (et par-là Jupille à la gare des Guillemins en site propre pour les usagers doux. Et l'on se reprend à rêver au sens large...

Quoi qu'il en soit, ces intentions ne pourraient être valablement mises en oeuvre qu'après un concours d'architecture et de paysage sur l'ensemble des quais, de manière à développer une cohérence d'ensemble dans les futures interventions (au contraire de la politique par «à coup» actuelle) et de programmer sa réalisation en plusieurs phases dans le temps (de manière à rendre sa prise en charge budgétaire acceptable). Et bien sûr, pour faire émerger d'autres idées d'aménagements !



(16) une vue de l'école du Barbou, vue du quai du Roi Albert (photo: Nicolas Bomal, 2012)

(17) Ci-dessous: La Dérivation, vue du pont de d'amercoeur (photo: Nicolas Bomal, 2012)



2.2. L'intérieur de l'île

Avant les grandes interventions urbaines du 19e, Outremeuse servait de "potager" pour les habitants du centre de la cité. Ces parcelles de cultures maraîchères sont d'ailleurs visibles sur la carte de Ferraris. Avec les bras d'eau, Outremeuse possédait donc des parcelles facilement urbanisables. Elles furent mises en oeuvre dans l'élan de modernité sanitaire du 19ème siècle. Mais l'hygiénisme n'est pas que sanitaire. C'est, en fait, la solution de bourgeoisie industrielle et financière aux problèmes urbains et politiques dans le cadre d'un état fort (le second Empire en France et règne de Léopold II en Belgique). Il s'agit donc également d'un hygiénisme social, consistant à éliminer des centres villes les populations pauvres et dérangeantes, tout en réalisant si possible de fructueuses opérations immobilières. Ces principes appliqués à l'urbanisme s'appelleront Haussmanisme.

Le programme d'urbanisation pour l'île d'Outremeuse se déroulera comme suit:

- 1853 - 1857 > Régularisation de la Meuse
- 1861 > La place Delcour apparaît sur un plan cadastral (pas encore bâti), sur la même carte la place du Congrès est esquissée.
- 1863 > Rassemblement des bras de l'Ourthe en une Dérivation
- 1874 > Le plan Dosseray indique les nouveaux projets de la ville (réalisés ou non)
- 1880 > sur le plan Blonden de 1880, l'ensemble des travaux semblent achevés le boulevard de la Constitution, le boulevard Saucy sont comblés et la place du Congrès semble bâtie.
- 1895 > Le nouvel Hôpital de Bavière est inauguré.

Aujourd'hui, ces grands espaces publics structurant Outremeuse sont envahis par l'automobile. Beaucoup ont perdu de leurs qualités urbaines (ouverture spatiale, espace de promenade, lieu de convivialité). Un premier pas est fait avec la réalisation du masterplan de la place de l'Yser. Il est resté à (re)trouver une nouvelle définition pour les autres espaces publics.

Plaine de jeux et terrains de sport au pied des tours

Place Jehan Lebel: suite au réaménagement de la place de l'Yser, ne devrait pas trouver une identité qui lui serait propre?

Boulevard de la Constitution: La longueur du lieu ne serait-elle pas intéressante?

Place de l'Yser: Porte d'entrée symbolique d'Outremeuse, un nouveau grand lieu de rassemblement?

Place du Congrès: pourquoi un si grand rond-point?

Place Delcour: Ne pourrait-elle pas accueillir d'autres usages que le stationnement et la circulation?

Carte schématique sur base du PICC, 2012, DG04, Région Wallonne



Le boulevard de la Constitution

Une des composantes majeure de l'Haussmanisme est d'établir un système hiérarchisé de promenades publiques en définissant différents types d'espaces urbains (le Bois, le Parc, l'avenue, le boulevard avec mail planté, la rue avec simple alignement). Ensuite chaque créateur applique à chaque type les variations induites par le site, le statut social du lieu ou sa propre créativité.

Pour A. Alphand, les voies larges et plantées sont nécessaires pour que l'air puisse circuler librement et à cause du développement "énorme" de la circulation. Elles sont plantées, pour donner de l'agrément et pour introduire un élément de salubrité en ville. Des bancs invitant au repos, où le passant trouve de l'ombre en été doivent être disposés dans ces avenues (1).

Boulevard de la Constitution

Le boulevard de la Constitution est le produit de la philosophie urbaine de l'époque. Il prend place sur le bras de l'Ourthe dit bief du Barbou. En effet, il apparaît sur le plan Dosseray en 1874 et est confirmé par le plan Blonden de 1880. A l'origine, le boulevard conserve la perspective ouverte vers l'Est et se termine par un mail planté.

Le comblement du bief a permis l'extension des futures casernes Fonck, l'installation de l'Hôpital de Bavière et des institutions y attenantes (école d'infirmière par exemple). Le boulevard, long initialement de 835m avec son double alignement met une certaine emphase sur ces bâtiments publics symboles d'un pouvoir fort (caserne) et de la matérialisation des besoins d'hygiène de l'époque (hôpital). L'installation de ces institutions permet le développement du nouveau quartier autour de la place du Congrès et de commerces spécialisés (pour la maternité par exemple).

Au fil du temps, le boulevard se déstructure:

- Démolition ou destruction d'îlots, celui à la place Jehan Le Bel l'espace de la place fut occupé jusqu'en 1871-1875 par le Moulin Dossin(2) fonctionnant avec l'eau du bief du Barbou et celui l'îlot du Colruyt
- Fermeture de la perspective par l'édification du hall omnisport de la Constitution
- Démolition de l'Hôpital de Bavière en 1988-1989 (malgré la conservation de l'angle de la chapelle)

Aujourd'hui le boulevard a perdu beaucoup des qualités urbaines qui devaient être siennes.

Situation existante

L'espace piéton est limité aux 2m de trottoir le long des façades. Le reste de la surface libre du boulevard est occupé par la voiture (tant en mouvement qu'à l'arrêt). L'arrêt de bus se trouve sur le trottoir, l'espace est limité pour les passants et les usagers des transports en commun. L'allée centrale constituée par une double rangée d'érables sycomores est un parking asphalté peu convivial. Où sont les bancs publics dans cet océan de goudron?

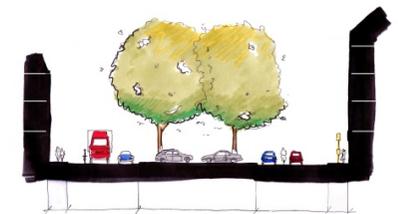
Néanmoins chaque vendredi matin, les voitures parties, l'allée accueille la brocante de Saint-Pholien.

A SAVOIR

L'ingénieur Adolphe Alphand a été à la tête du Service des promenades et des plantations de la ville de Paris à partir de 1855 et succédera en 1869 à Georges Eugène Haussmann dont il continuera la politique d'embellissement.

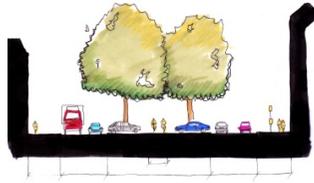
(1) ALPHAND, A., (1867) Les Promenades de Paris, in Jardins et paysages: une anthologie, Jean-Pierre Le Dantec, Editions de la Villette, 2003, 282 - 291pp.

(2) BOUSSART, J.-D., 1999, Histoire d'Outremeuse et de Saint-Pholien, Les Editions du Molinay



Coupe dans le boulevard illustrant l'occupation de ce dernier. (Illustration: Anne Mager, 2012)

Propositions

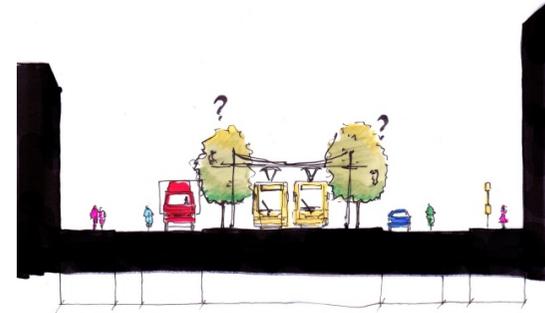


Pour retrouver un peu de qualité urbaine, il faudrait rééquilibrer la place des différents usagers: par exemple on pourrait en supprimant la bande de stationnement le long des façades élargir les trottoirs afin de les rendre plus confortables: faciliter les croisements, ne pas se sentir dans le passage lorsqu'on attend le bus,... On pourrait aussi limiter l'emprise du parking automobile en marquant les espaces de stationnement sur la zone centrale.

Pourquoi ne pas faciliter le déplacement des vélos en proposant une piste cyclable au centre du terre-plein? Des traversées dans l'axe du boulevard devront être aménagées, et pour sécuriser la traversée des cyclistes, différer la phase tourne à gauche des voitures.

Enfin, tant pour la convivialité du lieu que pour la santé de l'allée d'arbres, on pourrait remplacer l'asphalte de l'allée par un revêtement perméable.

*Ci-dessous: La brocante de Saint-Pholien
(Illustration: Fabien Denoël, 2012)*



Et si le tram desservait Outremeuse?

Une des options possible est le passage par le boulevard de la Constitution pour rejoindre le dépôt à Droixte. L'implantation du tram dans Outremeuse peut permettre une reconfiguration complète de l'espace public: avec diminution drastique du nombre de places de stationnement et de bandes de circulation.

Imaginons une allée du tram

Le tram, circulant en double sens au centre boulevard, passeraient entre les arbres.

Un élargissement des trottoirs rendrait la circulation piétonne plus aisée, des terrasses pourront également s'installer, etc. Malheureusement, même sur des trottoirs élargis, il deviendrait difficile d'installer la brocante.

Le passage du tram au centre de l'alignement pourrait mettre celui-ci en péril: la distance entre arbres (environ 7m) serait limite pour le tram avec le gabarit choisi par la SRWT (Société Régionale Wallonne des Transports). Néanmoins la plantation d'un nouvel alignement devrait être fortement envisagée dans ce cas.

La rambla

Imaginons que le boulevard de la Constitution redevienne un lieu de promenade permettant d'atteindre la pointe Est de l'île. Pour ce faire, il serait peut-être plus intéressant que le tram passe de part et d'autre de l'alignement d'arbres

La brocante pourrait rester sur le boulevard, l'alignement d'arbres serait préservé. En fin de compte un véritable lieu de promenade sécurisé prendrait place au centre du boulevard.





"Des nouvelles de la place de l'Yser" -
Illustration (Fabien, Denoël, 2012)

2.3. Les places publiques

Outremeuse compte trois grandes places : la place de l'Yser, la place du Congrès et la place Delcour.

Les trois places ont des caractéristiques différentes : la place de l'Yser serait en quelque sorte la porte d'entrée symbolique dans Outremeuse, plus « active », la place du Congrès au centre d'un quartier presque exclusivement résidentiel, pourrait être définie comme plus intime, plus centrée sur le quartier qu'elle dessert, enfin la place Delcour pourrait plutôt fonctionner en relation avec les écoles et institutions au sud du quartier...

La place de l'Yser

La place de l'Yser se trouve à un nouveau tournant de son histoire. En effet, cette place fut successivement occupée par un hôpital (le premier hôpital de Bavière), par une place et enfin par un Théâtre. Le Théâtre y fut installé en 1975, cette localisation prévue pour cinq ans s'est prolongée mais devrait arriver à son terme en 2013 dès que les bâtiments de l'Emulation situés place du XX août seront prêts à l'accueillir. La question se pose donc de la réaffectation du lieu et de l'opportunité à saisir pour les habitants de se le réapproprier.

Historique

Un hôpital est installé sur le site en 1606 par la décision du Prince-évêque Ernest de Bavière qui y possède une maison connue sous le nom de Maison Porquin. L'hôpital fut complété par la suite de deux salles ainsi que d'une chapelle. A ses pieds coulaient encore les eaux du biez de Saucy.

Au XIXème siècle, la « Maison Porquin » est insalubre et trop exigüe pour continuer d'exercer l'enseignement universitaire et les nouveaux besoins des soins hospitaliers, la décision fut alors prise de construire un nouvel hôpital sur le site des Prés Saint-Denis entre le Boulevard de la Constitution et la rue des Bonnes Villes. Ce nouvel hôpital est inauguré en 1895 par Léopold II. La chapelle est déplacée et remontée sur le site du nouvel hôpital où elle se trouve toujours, les deux salles sont rapidement démolies. En 1904, la Maison Porquin est démolie malgré les



(1) Cette carte postale peut être située entre 1918 et 1930: la Maison Porquin est démolie et les maisons du coin du boulevard de l'Est et de la rue Saint Pholien sont construites. (Grâce à la courtoisie de J.-M. Simon)

tentatives faites pour la sauver, son souvenir se trouve néanmoins au n°9 de la rue Ernest de Bavière où elle est représentée en céramique.

Désormais, le lieu est occupé par une place publique. « Du boulevard de l'Est à la rue Ernest de Bavière - Elle s'appelait depuis 1908, place de Bavière, comme l'hôpital qui jusqu'en 1890 occupait en partie cet endroit. En 1918, elle reçut le nom de l'Yser, fleuve de Flandre occidentale où pendant quatre ans, de 1914 à 1918, les armées alliées s'opposèrent aux armées allemandes. Elle est aussi parfois nommée place du jeu de boules car on y joue à la pétanque. C'est aussi l'endroit où se tient la foire de l'est et où s'installent, en concurrence avec la place Jehan le Bel, les cirques de passage en notre ville. Mais la construction d'un centre culturel va faire perdre son charme à cette place. » (1)

Au début des années septante, un bâtiment est construit sur l'espace central de la place de l'Yser pour abriter provisoirement quelques fonctions de type culturel. Le Théâtre du nouveau gymnase qui y avait trouvé refuge suite à la démolition du théâtre situé place saint Lambert et un atelier créatif se partageaient les lieux. Ensuite, le théâtre a occupé le bâtiment dans son entièreté et a changé de nom en 1983 pour s'appeler Théâtre de la Place.

Ce bâtiment qui était conçu au départ pour une durée de cinq à dix ans occupe toujours le site quarante ans après. Mais en septembre 2012, le Théâtre de la Place entame sa dernière saison avant de déménager place du XX août. Le maintien du bâtiment actuel semble technique infaisable ou en tout cas trop coûteux, celui-ci sera démolé libérant ainsi un espace de 7500 m².

L'état des lieux

A l'heure actuelle, la place peut être découpée en trois zones : l'espace central, la zone située entre le théâtre et la couronne d'arbre, et la zone au-delà de la couronne d'arbres.

L'espace central est occupé par le théâtre.

Les abords de celui-ci – entre le théâtre et la couronne d'arbres - ne sont pas utilisés car ils sont sinistres, sombres, humides, ... en somme peu agréables. La zone située à l'arrière du théâtre en particulier dont la superficie n'est pas négligeable est totalement laissée à l'abandon, sert à stocker des poubelles et inspire un sentiment d'insécurité.



Vue de la place de l'Yser et du Théâtre de la Place. (Photo: Anne Mathurin, 2012)

Au-delà de la couronne d'arbre tout l'espace est occupé par la voiture, soit en tant que parking soit en tant que voies de circulation, une partie étant libérée lors des fêtes du 15 août ou pour accueillir les forains. Les seuls points de concentration de la vie publique se trouvent sur les terrasses du Boulevard de l'Est ainsi qu'à l'autre extrémité aux coins de la rue Fosses aux Raines et Simenon. Les piétons utilisent principalement les trottoirs des rues bordant la place car la place elle-même est impraticable, il n'y a pas de trottoir par exemple sur le côté qui longe la rue Ernest de Bavière. Les quelques bancs disposés de manière assez aléatoires sont peu occupés car le cadre n'est pas agréable ni sécurisant.

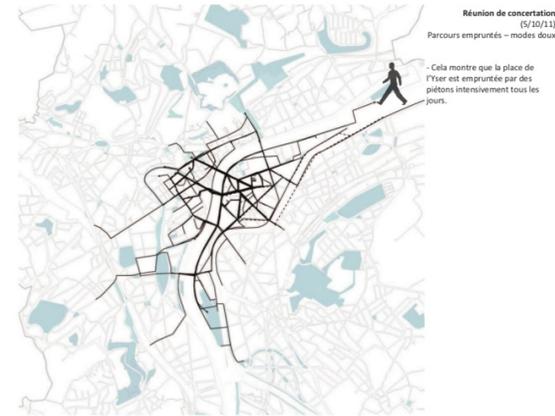
L'avenir

Saisissant la démolition annoncée du théâtre comme une opportunité la Ville de Liège a lancé une réflexion sur un réaménagement global de la place. Elle a choisi de recréer une place publique avec une vocation centrale pour le quartier et a confié au bureau d'étude Studio 012 – Secchi & Viganò la réalisation d'un schéma directeur en ce sens. Cette réflexion s'inscrit dans une procédure d'information/concertation des habitants qui a en plus le mérite d'avoir commencé tôt. Trois séances publiques ont été organisées en octobre 2011, mai et septembre 2012 en présence des représentants du bureau d'étude.

Ces trois séances ont permis au bureau d'étude de prendre en compte les différents souhaits émis par les habitants, d'étudier les modes d'utilisation de la place et de présenter une solution d'utilisation de la place. Ils ont également montré des exemples de places et de réalisations à travers l'Europe et les Etats-Unis, proposé des principes d'organisation des places publiques. Quelques constats sur base d'exemples de places publiques vivantes, une constante, au minimum un des côtés est libéré de l'emprise automobile de manière à rattacher un des fronts de bâtis et à permettre l'installation de terrasses par exemple.

En ce qui concerne la mobilité, l'analyse a notamment reposé sur un exercice demandé à chaque participant, il s'agissait de dessiner les trajectoires qu'il réalise à pied à travers la ville en identifiant les barrières à la circulation piétonne (2).

Cet exercice a été complété d'une analyse de la mobilité automobile en Outremeuse et sur la place de l'Yser en particulier, nous nous bornerons ici à constater qu'il n'est pas possible de modifier radicalement la mobilité de la Place de l'Yser sans une refonte plus globale du plan de circulation au niveau du quartier (voire au-delà).



Une solution hybride et évolutive (3)

Plusieurs possibilités ont été analysées qui consistaient à faire de la zone considérée une place (minérale, flexible et adaptées aux événements), un parc (peu flexible, peu adapté aux événements mais avec un impact positif au niveau de l'environnement) ou une plaine de jeu (peu flexible, peu adaptée aux événements mais ayant également un impact positif sur l'environnement). Finalement, la solution proposée est hybride ; « composé de verdure, de surfaces en dur et ponctué d'activités culturelles, commerciales ou de type Horeca ». L'espace minéral se situe dans le prolongement de la rue Puits-en-Sock sur le Boulevard de l'Est alors qu'un jardin est installé dans l'angle de la place « avec des espaces pour s'asseoir, se rencontrer, marcher, jouer ou prendre un verre ». Il est proposé d'installer un élément en rapport avec l'eau pour rappeler le fait que le Boulevard de l'Est était un canal jusqu'à la fin du 19ème siècle.

La question du parking et les axes de mobilité ont été étudiés de manière précise. Compte tenu du plan de mobilité existant, il est proposé de diminuer progressivement l'emprise de la voiture sur la place : réduction du nombre de places de parking, réduction des bandes de circulation sur deux des trois axes avec pour perspective la proposition de mise en piétonnier du boulevard de l'est quand la mobilité aura été revue à une échelle plus vaste. Le projet prend également en compte un éventuel passage du tram sur le Boulevard de l'est.

Enfin, une solution créative est envisagée pour la gestion du socle du théâtre par l'installation d'une pente praticable qui abriterait un café, un restaurant ou un espace de quartier. Par ailleurs, le parking souterrain est réaménagé pour le rendre plus sécurisant et le nombre de places est légèrement réduit.

La présentation du schéma directeur au conseil communal pour approbation est prévue avant la fin de l'année 2012. L'appel à projets devrait être lancé en 2013 et continuer d'être encadré par un processus de consultation. Quant au théâtre, il devrait être démolé avant la fin de l'année 2014.

(2) Plan schématique illustrant les parcours empruntés, présenté lors de la réunion de concertation du 5 octobre 2011, Studio 012 - Bernardo Secchi et Paola Viganò (Courtoisie de Studio 2012 - B. Secchi et P. Viganò, 2012, copyright)

(3) Présentation 11 septembre 2012 par le Studio 012 Bernardo Secchi Paola Viganò



Masterplan de la place de l'Yser, Studio 012 - Bernardo Secchi et Paola Viganò (Courtoisie de Studio 012, B. Secchi et P. Viganò, 2012, Copyright)

Que penser de cette proposition ?

Tout d'abord, de manière générale, nous tenons à saluer le processus participatif ainsi que le travail par concours et ce, même si l'information n'a pas été diffusée dans tout le quartier ce qui aurait eu du sens au vu de la vocation de la future place à l'échelle du quartier. Dans l'ensemble, urbAgora soutient la procédure et continuera d'être attentif à la suite.

Concrètement, on ne peut que se réjouir de la récupération de cet espace public central au quartier. Même si le départ du théâtre et de ce qu'il apportait de dynamisme et d'activité au quartier nous rappelle le besoin d'installer de nouvelles fonctions en Outremeuse, il existe d'autres lieux, soit des terrains en friche soit des bâtiments inoccupés qui pourraient les accueillir. Il semble donc plus approprié de ne pas reconstruire sur ce site et de lui rendre un rôle de place publique.

De plus, la proposition correspond aux préoccupations exprimées par les participants lors des premières séances : possibilité d'installer les forains et d'organiser les fêtes du 15 août, aménagement d'un espace vert, installation de jeux, diminution de l'emprise de la voiture.

Néanmoins, le caractère hybride qui fait l'originalité du projet est aussi son point faible. En effet, il risque d'hypothéquer la lisibilité du lieu, lisibilité qui est essentielle à l'appropriation par les habitants. De plus, il existe d'autres places publiques sous-employées dans le quartier et l'on pourrait imaginer de les affecter à des fonctions différentes et complémentaires.

A propos de la pétition demandant l'installation du Musée Simenon sur la place de l'Yser

Récemment, une pétition a été lancée pour soutenir l'installation du futur Musée Simenon sur la place de l'Yser.

Nous ne soutenons pas cette idée pour différentes raisons. Outremeuse manque d'espaces publics centraux, de qualité et suffisamment grands que pour permettre l'installation d'une foire ou de concerts pour les festivités estivales. Le programme du musée Simenon demande une surface de quelque 4000m², l'emprise du musée ne sera pas négligeable. Ce qui peut hypothéquer certains usages informels. En effet, une activité doit se déployer en lien avec l'espace public et par sur celui-ci, l'espace public doit être libre pour permettre l'appropriation par les habitants et les usagers. « Les espaces publics sont des lieux de services publics », comme le dit Jean-Pierre Charbonneau, urbaniste (4). D'autre part, d'autres lieux pourraient être plus indiqués pour recevoir ce programme: la friche de Bavière (voir p. 32) ou même la place Jehan Le Bel (voir p. 64)

(4) in *Le piéton dans la ville, l'espace public partagé*, sous la direction de Jean-Jacques Terrin, Editions Parenthèses, Collection la ville en train de se faire, 2011

La place Delcour

Comme la place de l'Yser et la place du Congrès, la place Delcour est un produit de l'urbanisme du 19e siècle. Elle apparaît sur un plan cadastral de 1861. Elle est de forme rectangulaire, c'est en quelque sorte une cour urbaine.

Aujourd'hui la place est accaparée par l'automobile, une fontaine giratoire en son centre et une grande superficie de la place est dévolue au stationnement. Elle a comme particularité de se trouver à proximité d'institutions encore en fonction actuellement (le musée, diverses écoles, l'ONE). Il est dommage que l'activité sur la place ne tire pas plus parti de la présence de ces institutions. Lors des festivités du 15 août, elle accueille également les concerts. Suite au réaménagement de la place de l'Yser, les usages des différentes places d'Outremeuse seront sans doute bouleversés.

Un travail de schéma directeur semblable à celui mené sur la place de l'Yser serait un premier pas dans un processus de réaménagement.. Ce travail pourrait ouvrir une réflexion sur les modes d'occupation de la place: du mobilier permettant de structurer l'espace en créant des lieux de convivialité (1), un nouvel équilibre entre les différents usagers de l'espace et leurs modes de déplacements...

Place du Congrès : Réinventer le square de quartier

La place du Congrès est le centre du nouveau quartier de Bavière développé au 19e siècle. Toutes les rues du quartier convergent vers la place. La place semble être de taille disproportionnée tant par rapport aux gabarits des habitations environnantes (rez + 2 + toiture mansardée) que par rapport à la nature du quartier, presque exclusivement résidentiel.

La forme circulaire de la place a conduit à l'occupation sous forme de rond point (2) avec une desserte le long des façades. L'espace restant est dévolu à quelques arbres et quelques équipements pour le quartier: canisite, banc et arrêt de bus...

L'espace public ne pourrait-il pas être plus généreux pour ses usagers?

Le processus mis en oeuvre pour un réaménagement de la place du Congrès devrait clairement s'inspirer de celui utilisé pour la place de l'Yser : un schéma directeur avec un volet participatif accru, ensuite une compétition de projets ("concours d'architecture et paysage").

Une des idées pourrait être de remettre au goût du jour le Square, le petit parc de proximité : en complément de la place de l'Yser qui sera sans doute le lieu actif, en mouvement qui accueillera la foire ou les grandes manifestations... Le square du Congrès pourrait être imaginé comme un jardin public, agréable pour passer une après-midi tranquille à lire son journal ou la promenade du soir ou du chien, avec quelques balançoires pour les enfants du quartier,...

On pourrait imaginer de dégager l'espace central de la place en rejetant la circulation le long des façades. La place deviendrait en quelque sorte un grand giratoire. Le stationnement devrait être clairement marqué et pourrait se trouver tantôt le long des façades, tantôt en poche ponctuelle côté jardin à adapter en

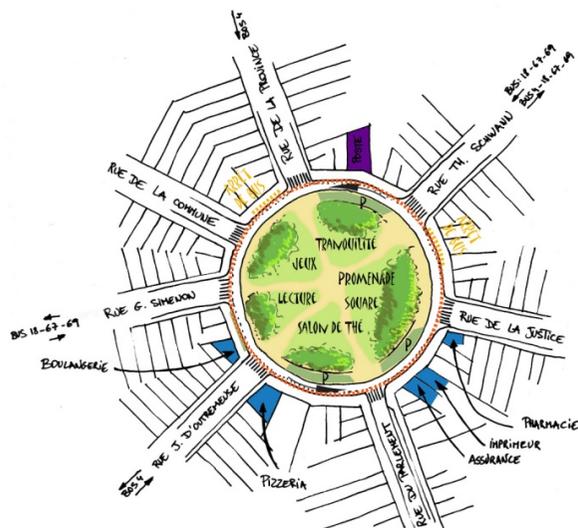


(1) Les longs bancs de la place Flagey à Bruxelles permettent une occupation à la fois individuelle et collective de la place: chaque groupe pouvant être à distance les uns des autres en préservant une forme d'intimité et en même temps tout le monde partage le même banc. (photo : Yion-Wah Wan, 2012)



(2) Le rond-point de la Place du Congrès (Anne, Mathurin, 2012)

Un square place du congrès? Une proposition à discuter! (illustration: Anne Mager, 2012)



(3)
Le projet "little free library" consiste en réalisation d'une petite bibliothèque gratuite est une sorte de boîte aux lettres d'échange de livres. Chacun est libre d'y venir déposer et emprunter les livres qu'il souhaite lire. En savoir plus: <http://popucity.net/2012/08/open-your-own-little-free-library/> et <http://www.littlefreelibrary.org/>

fonction de l'usage du lieu. Une piste cyclable devrait également être incorporée au projet (pointillé rouge sur le schéma). Les arrêts de bus existant pourraient être rassemblés en deux points ce qui faciliterait certaines correspondances.

Outre les équipements habituels du square : bancs, fontaine d'eau potable, on pourrait y trouver un salon de thé, une petite bibliothèque gratuite(3) ou un simple distributeur de journaux?

Aujourd'hui, la place du Congrès est un axe important de passage pour les véhicules de secours provenant de la caserne toute proche. Les pompiers rejoignent ainsi facilement les quais. Au cours des débats il sera important de garder à l'esprit les questions suivantes: Est-ce que le passage des véhicules de secours doit surdéterminer l'aménagement et l'usage de la place? Combien de temps encore la caserne de pompier restera-t-elle rue Ransonnet?

La place Jehan Le Bel

Dans la structure actuelle des espaces publics de l'île, il est difficile de définir la place Jehan le Bel. Elle serait en quelque sorte le résultat d'une absence de reconstruction (suite à la destruction du Moulin Dossin) plutôt que celui d'une véritable volonté d'urbanisme.

Etant donné que la place de l'Yser va devenir la Grand-Place du quartier, qu'une requalification du boulevard de la Constitution devrait être envisagée, peut-être que la place J. Le Bel n'a plus de raison d'être dans sa forme actuelle... Peut-être pourrait-elle être bâtie et accueillir un autre type d'espace public : un musée (4), une grande halle, un bibliothèque, etc. ?

3. Mobilité

3.1 Mobilité individuelle : automobiles, vélos et piétons

La question de la mobilité individuelle a déjà été abordée abondamment dans le chapitre consacré aux quais et à la circulation sur ceux-ci. Pour résumer le propos, la circulation automobile devrait selon nous être amputée de son flux de transit (par tous les dispositifs envisagés et détaillés dans le précédent chapitre) au profit d'un allègement de la pression automobile sur l'île. Le parking «ventouse» s'en trouverait également diminué et les voiries de l'île ne seraient plus utilisées que pour le trafic interne ou du parking riverain.

Les économies d'espace public ainsi réalisées seraient consacrées au développement des modes doux de mobilité. Un accroissement des itinéraires cyclistes en site propre ainsi que des espaces piétonniers permettrait de créer un véritable maillage de mobilité douce au travers de l'île. Avec le renforcement des connexions et un développement parallèle et contemporain de ces attitudes sur les deux faces de la ville, on pourrait absorber et voir se développer un trafic doux de transit intra-urbain alternatif à l'usage de la voiture.

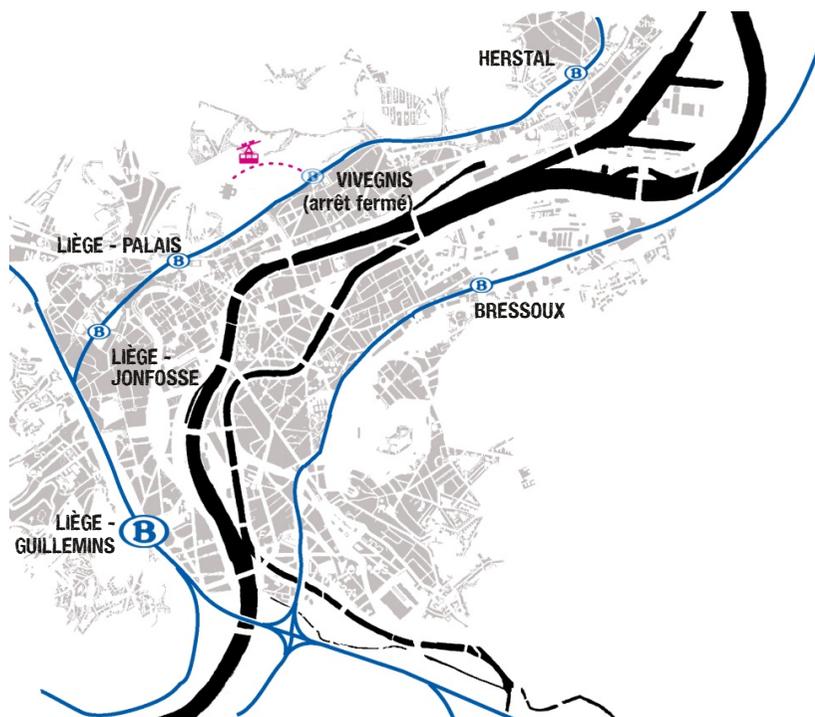
3.2 Mobilité collective : les réseaux de transport en commun

Si l'on aborde la problématique du transport en commun, Outremer n'est actuellement traversée et desservie que par le réseau de bus. Toutefois, si l'on se place d'un point-de-vue macro-temporel au niveau de la ville, on peut dégager un certain nombre de réflexions et de connexions avec des réseaux structurants à plus grande portée.

AILLEURS...



(4) Le MASP (Musée d'Art de Sao Paulo, Brésil) est un édifice moderniste. Il est conçu par l'architecte Lina Bo Bardi en 1968. Le musée construit l'espace public: il construit l'esplanade et borde le boulevard. Les deux salles supérieures protègent les appropriations temporaires (manifestations de protestation ou marchés temporaires), tandis que la toiture des salles du sous-sol forme le sol de l'esplanade ouverte sur la ville (photos: Anne Mager, 2011).



Carte schématique du réseau ferroviaire
(illustration: Anne Mager, 2012)

Outremeuse et le train

Il est intéressant de noter que les deux rives qui font face à l'île sont desservies sur leur territoire par des gares d'importance diverse. En rive gauche de la Meuse, on trouve en effet, les petites gares du Palais, Jonfosse et évidemment la gare internationale des Guillemins. En rive droite de la Dérivation, on trouve l'arrêt de Bressoux.

S'il est peu pertinent d'envisager un jour la mise en connexion directe de l'île avec le chemin de fer, on peut néanmoins observer le réseau ferroviaire proche. Notons au passage la disparition dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle des deux arrêts de train les plus proches de l'île qu'étaient les gares du Longdoz et de Vivegnis. Ces deux gares directement connectées à l'île dans l'axe des ponts du Longdoz et Saint Léonard-Maghin augmentaient considérablement la proximité des usagers d'Outremeuse avec les différentes connexions ferroviaires.

S'il paraît aujourd'hui impossible d'envisager la réouverture d'un arrêt de train à la place de l'actuelle Médiacité, il ne faut peut-être pas condamner trop vite la possibilité d'aménager un arrêt REL en rive droite de la dérivation. Un tel dispositif au service d'un réseau REL performant trouverait toute sa pertinence au croisement de la voie ferrée et de la N3 en Amercoeur. Idéalement placé dans la continuité d'un axe Puits-en-Sock devenu piéton, il permettrait de rapprocher Outremeuse de la grande région liégeoise.

De l'autre côté, en rive gauche de la Meuse, il est, par contre, assez aisé d'imaginer la réouverture de l'arrêt Vivegnis dans cette même perspective du développement du REL. On considère, en effet, souvent à tort, celui-ci, ne s'adressant qu'à la seule population du quartier nord de la ville. Par son positionnement, il revêt pourtant un attrait non négligeable pour tous les usagers d'Outremeuse.

On peut noter ici également l'intérêt et l'impact de la possible implantation au même endroit d'un téléphérique reliant le bas de la ville à la citadelle.

Pour ce qui est des arrêts de train existants, il est très intéressant de noter que la gare du Palais n'est desservie directement par aucune connexion de bus avec l'île. Cela en raison de son positionnement en amont de la place Saint-Lambert qui constitue le terminus de (trop) nombreuses lignes.

La gare de Jonfosse ne représente aucun attrait pour les usagers d'Outremeuse. Elle n'est desservie par aucune ligne de bus. Elle se trouve être la plus éloignée de l'île et sur le trajet des trains parcourant le tronçon Guillemins-Palais. Sa connexion avec Outremeuse est donc à considérer comme nulle.

Pour ce qui est de Bressoux, l'arrêt constitue par contre un réel intérêt pour les usagers. Non loin de la pointe nord et raccordé à Outremeuse par les bus 17, 18, 67, 68 et 69, cette gare représente un potentiel encore fortement inexploité.

Concernant la gare des Guillemins, on peut constater tout d'abord qu'elle n'est connectée à l'île que par les seules lignes 4, 17, 38b, 140 et 240. C'est faible, surtout lorsqu'on sait que le 4, la meilleure connexion de l'île avec la ville, fait justement sa pause dans un sens avant Outremeuse (dans le Longdoz), dans l'autre (le plus long) juste en entrant sur l'île à hauteur de la caserne des pompiers.

Outremeuse et le TEC

Dans les plans de redéploiement du transport en commun liégeois prévu par le gouvernement wallon, le projet du tram passera d'abord par la construction intégrale de la ligne 1.

Dans un premier temps, c'est le tronçon central de cette ligne qui devrait être réalisé. Celui-ci mettrait en connexion les Guillemins avec le site de Coronmeuse.

Dans un second temps, cette ligne serait étendue à Herstal au nord et Seraing au sud. Pourtant, on sait, sur base des comptages des usagers de la TEC ainsi que par l'étude de la transurbaine, qu'un axe reliant Fontainebleau à la rive droite de la Dérivation, constitue un potentiel d'usagers plus important. Quelque soit le tracé, il traverserait tôt ou tard Outremeuse desservant l'île au passage.

On peut bien sûr déplorer que l'accord politique privilégie l'extension de l'axe de fond de vallée au détriment du tracé d'une seconde ligne en croix plus pertinente, efficace et rentable. Toutefois, dans l'hypothèse d'un revirement politique, d'une

réaffectation des priorités ou tout simplement celle de l'achèvement de la ligne 1 et du développement d'une ligne 2 ; deux tracés à travers l'île pourraient être envisagés. L'un comme l'autre arriveraient de la place st-Lambert par la rue Léopold (hypothèse toutefois handicapée par la présence actuellement planifiée d'une partie de la ligne 1 dans le projet initial). Ils emprunteraient le pont des Arches pour débarquer sur l'angle de la place de l'Yser par la rue st-Pholien.

A cet endroit, on peut imaginer deux options:

La première partirait au nord, par le boulevard de la Constitution pour tourner à droite dans la rue des Bonnes Villes au coin de l'espace Bavière. Ce tracé rallierait ensuite le dépôt par le quartier de Bressoux empruntant le pont du même nom.

La seconde option verrait le tracé traverser la (nouvelle) place de l'Yser empruntant le boulevard de l'Est. Le tram prendrait ensuite la direction de la place Delcour revitalisant au passage la rue Surllet. Il rallierait le pont du Longdoz par la rue Méan pour s'engouffrer ensuite dans la rue Gretry et desservir tout le quartier du Longdoz.

En attendant, ces hypothétiques développements une chose est pourtant sûre et certaine : dès la mise en œuvre du premier tronçon de la ligne 1, le réseau de bus va se trouver très fortement modifié. Si on ignore la manière précise dont les lignes vont être redéployées pour compléter au mieux le passage du tram, on sait toutefois que les ligne 1 et 4 de bus sont amenées à être remplacées par celle du tram.

Dans un premier temps donc, Outremeuse mais aussi la ville entière vont perdre un lien fort de connexion de transport en commun entre les deux entités. La séparation selon l'axe de la Meuse va se trouver renforcée et l'île un peu plus isolée du territoire de la ville. Ironie de l'histoire, la ligne 4 déployée pour couvrir la ville à l'occasion de l'exposition universelle de 1905, disparaîtra à cause du redéploiement prévu du transport en commun dans la mouvance de la préparation de l'exposition internationale de 2017 que nous n'aurons pas. Pour ce qui est du reste des lignes de bus qui couvrent, traversent et desservent l'île, aucune communication n'a encore filtré quant à leur redéploiement. On peut tout de même craindre des conséquences restrictives et contraignantes d'une application un peu trop théorique du schéma en arrêtes de poisson prévu en complément du tram ; et de souffrir, par exemple, de ruptures de charges systématiques dans l'axe transversal au tracé du tram au croisement des lignes de bus et du tracé de la ligne 1.

De manière générale, c'est de liens directs avec les différentes grandes polarités de la ville que l'île a besoin, pas de sa mise à l'écart par une logique mono-orientée.



4. Réflexions ouvertes sur l'espace public: usages, gestion et mise en valeur

4.1 Toxicomanie et espace public

Comme d'autres quartiers de la ville, Outremeuse souffre des conséquences du commerce et de la consommation de drogues dures en rue.

Ces dernières années, des groupes de riverains ont à de nombreuses reprises interpellé les autorités de la ville face à ce qu'ils considèrent comme une recrudescence des nuisances liées à la toxicomanie.

L'été dernier, les autorités ont répondu aux plaintes d'un petit groupe d'habitants du quai de Gaulle en retirant l'ensemble des bancs publics installés sur ce quai.

Bien que nous reconnaissons la nécessité pour les autorités d'agir face au problème du commerce de drogues dures et à la consommation sur la voie publique, il nous semble que cette dernière mesure est inadéquate pour deux raisons.

Tout d'abord, en retirant le mobilier urbain, les autorités semblent admettre qu'elles ne peuvent faire autre chose que de déplacer le problème. En effet, en satisfaisant les riverains du quai de Gaulle à court terme, les autorités ont vraisemblablement déplacé le problème de la consommation et du deal vers les rues adjacentes.

Ensuite et surtout, cette mesure pénalise l'ensemble des usagers de l'espace public où ils ne peuvent désormais plus s'installer face à la Meuse. En outre, le retrait du mobilier public contribue de facto à vider le quai de ses usagers et, ce faisant, ne peut que renforcer le sentiment d'abandon qui prévaut dans certaines parties du quartier d'Outremeuse.

Nous pensons, au contraire, qu'il s'agit pour les autorités de réinvestir le quartier plutôt que de le dépecer. En aménageant le quartier avec du mobilier urbain favorisant les rencontres et la circulation piétonne d'une part et en ramenant de l'activité dans le quartier d'autre part, nous pensons que le quartier retrouvera un dynamisme qui lui-même entrainera une diminution du sentiment d'insécurité parmi ses habitants.

4.2 Mise en valeur du paysage urbain

Le paysage urbain est touffu. Trop souvent, le spectateur est submergé par un trop grand nombre d'informations. Apprendre à lire la ville et la mettre en valeur c'est également apprendre à l'apprécier. Parfois, apporter quelques clés de lecture (panneaux d'informations) ou pointer les éléments pertinents peut-être une grande aide dans cette tâche.

Outremeuse est le seul endroit qui permet de voir les deux rives de la ville en même temps. Pourquoi ne pas proposerait-on pas un parcours de mise en valeurs des points de vue, des perspectives? (1) Ceux-ci pourrait être mis en avant par des interventions paysagères comme par exemple, le travail "D'un cercle à l'autre: paysage emprunté" de Daniel Buren à Luxembourg (2).

Pourquoi ne pas rêver de l'exploitation de la plate-forme du toit de la Tour Simenon offrant l'un des plus beaux panoramas à 360° sur la ville (ses quartiers son patrimoine ancien comme moderne), avec table d'orientation (et espace d'expo temporaire), cela

(1) Vue de l'autre rive de Liège à travers Outremeuse. (Photo: Nicolas Bomal, 2012)



(2) D'un cercle à l'autre: paysage emprunté de Daniel Buren (Photo: Anne Mager, 2012)



pourrait devenir un lieu d'attractivité touristique en Outremeuse, à la manière d'une tour Montparnasse (Paris) ?

Enfin, d'autres interventions pourraient exploiter les caractéristiques des lieux urbains, par exemple, la grande longueur du boulevard de la Constitution pourrait devenir une ligne du temps ou une échelle "métrique" permettant de prendre la mesure du boulevard.



Racine prise dans l'asphalte quai de la Dérivation (Photo: Nicolas Bomal, 2012)

4.3 Gestion paysagère du patrimoine arboricole

Comme indiqué précédemment dans le chapitre, l'arbre est un élément important de l'espace public du 19e siècle. Il est source d'agrément et représente un élément de salubrité pour l'homme du 19e. L'homme du 21e voit en l'arbre la nature proche qui résiste au bétonnage intensif.

En fin de compte, à travers les deux derniers siècles, l'arbre structure l'espace public comme un élément immuable.

Pourtant, il semble que nous n'y prenons pas suffisamment garde (boîtier électrique ou de télédistribution à leurs pieds), revêtement imperméable, taille drastique, sol trop compacté... Ne devrions-nous pas nous faire du soucis pour leur pérennité?

La longévité de l'arbre est plus longue que les cycles rythmant notre vie sociale: un mandat communal dure 6 ans, un poste dans une administration, un contrat de gestion d'espace vert. Comment avoir une vision lointaine pour gérer le patrimoine arboricole? comment pouvoir assurer le suivi des individus, même les moins remarquables?

4.4 Marché de la Batte

Le marché en résumé

La Batte, institution économique-folklorique multi-séculaire, habite les quais de Meuse chaque dimanche depuis 1561. Ayant compté jusqu'à 500 commerçants, elle regroupe à l'heure actuelle plus de 350 marchands abonnés et parfois jusqu'à une centaine de «volants». C'est un des plus grands marchés d'Europe. Si on vient chaque dimanche de loin pour y faire ses achats, le marché est pour les Liégeois bien plus qu'une simple attraction commerciale. Cet ancêtre du supermarché à ciel ouvert est aussi un lieu de rencontre, de terroir et d'identité. C'est une contribution importante de l'âme de la cité. Son implantation historique est située sur le quai qui lui a donné son nom, le Quai de la Batte. Mais elle en déborde aujourd'hui largement pour s'étendre sur 3,6km le long de la rive gauche de la Meuse. Pour permettre sa tenue, la circulation est interrompue le dimanche sur les quais. Le marché occupe en effet pas moins de 10 000m².

La nouvelle donne du tram

Le tracé du tram, en l'état actuel de sa conception, emprunte la partie centrale de la Batte. S'il est prévu que le dimanche le tram soit dévié de son trajet habituel pour éviter le marché, on ne peut toutefois s'empêcher de réfléchir en détail aux conséquences de cette cohabitation.

Dans un premier temps, la phase des travaux qui doit durer deux ans va priver, sur 1,2km de long, le marché en son coeur, de la moitié de sa superficie. Outre le déplacement de la moitié des marchands à cet endroit, la Batte va perdre également son fonctionnement à double allées permettant un système de «boucle commerciale».

Dans un second temps, on peut s'inquiéter également de la cohabitation de deux usages pas spécialement compatibles de la voirie. En effet, une fois les travaux terminés, rien ne garantit que l'assiette du tram pourra être prêtée au marché dans les mêmes conditions d'utilisation qu'auparavant. On est ici face à un problème de partage difficile de l'espace public. On pourrait envisager de déplacer les marchands plus loin en amont ou en aval sur les quais mais cela pose un double problème.

Premièrement, on n'a pas intérêt à étaler le marché et ce pour des raisons économiques mais aussi d'accessibilité et de gestion. En second lieu, c'est de toute façon une hypothèse à exclure sur le quai Saint-Léonard car le tracé du tram va, là aussi, empêcher définitivement l'implantation d'étals à cet endroit. On va, là encore, amputer le marché d'un petit kilomètre car le tram y passera en double voies, cela, y compris le dimanche.

L'extension de la Batte n'est donc possible que vers le nord. Si les places Cockerill et du XX Août peuvent constituer des réserves foncières intéressantes, elles ne sont pas suffisantes pour absorber les déplacés et ne seraient de toute façon pas aménagées à temps pour ce faire. On se retrouve face à une conclusion peu réjouissante : le marché s'il reste en rive gauche



Double allée du marché de la Batte.
(Photo Anne Mathurin, 2012)

est condamné à moyen ou long terme à voir son importance se réduire inexorablement.

L'option d'en face

Il existe pourtant peut être une opportunité. Certaines personnes et associations rêvent depuis un moment de développer une extension du marché sur le Boulevard Saucy. Même avant les enjeux liés au tram, on pensait déjà y développer des étals qui offriraient des produits bio, quasi absents sur la Batte. En somme, une sorte de marché parallèle et complémentaire.

Il faudrait pour cela que le marché passe la Meuse. L'occupation de la passerelle peut paraître difficile par des camions mais peut-être pas impossible pour des installations plus légères...

Un Rialto à la berlinoise

A Berlin, tous les dimanches, l'Oberbaumbrücke, le pont qui fait le lien entre les quartiers de Kreuzberg et Friedrichshain sur la Spree se voit interdit à la circulation automobile. A la place se monte, l'espace d'une petite demi journée, un marché des productions artistiques locales. Les peintres, dessinateurs, sculpteurs et autres plasticiens exposent et vendent leur productions en plein air. Liège est une terre reconnue en Wallonie et en Belgique pour son terreau artistique. Un tel marché faisant le lien, suspendu au dessus de l'eau, entre des nourritures plus terrestres offrirait une transition des plus intéressantes vers l'île d'Outremeuse.



Marché des artistes sur l'Oberbaumbrücke à Berlin (photo: Olivier De Wispelaere, 2010)

Inventaire des circuits : quelques boucles ou un 8

Ayant pris pied sur l'île, le marché pourrait se redéployer. Plutôt que de boucler sur lui-même, il pourrait embrasser la Meuse et offrir un regard sur ses étals avec un peu du fleuve en perspective. Si la boucle par le Pont des Arches paraît possible, elle est peut-être un peu courte. Un marché circulaire allant rechercher le pont Saint-Léonard permettrait de réellement cadrer le paysage.

Le Pont des Arches fonctionnerait comme un magnifique raccourci permettant même un circuit en forme de 8. On le réserverait également pour le passage de la future ligne 2 du tram. Celle-ci ne manquerait pas cette fois de desservir le marché plutôt que de l'entraver ; d'autant que son développement et son exploitation par la rue Léopold justifieraient encore un peu plus le repli de la Ligne 1 en double voies en Féronstrée...

Le quai de Gaulle est certes, peut-être, à ce jour, peu enclin à accueillir un marché mais on pourrait profiter de l'occasion pour recalibrer les proportions de son assiette et ce faisant réaménager le Ravel trop étroit à cet endroit...

Le quai des Tanneurs, lui, offre déjà un espace appréciable actuellement sous-exploité sous la forme d'un parking. On pourrait sans problème y développer un petit marché thématique (comme par ex : celui de la maroquinerie?). En empruntant le quai Sainte Barbe, le marché pourrait faire le crochet pour habiter la place du même nom au bénéfice aussi d'un autre hub thématique et ainsi jusqu'au pied de la rue Ransonnet. Reste à lui faire repasser la Meuse par le pont Saint-Léonard. Cela pose un problème de sécurité actuellement en raison de la présence de la caserne des pompiers qui doit pouvoir emprunter le pont en cas d'intervention. Toutefois, il s'agit là d'un pont et non plus d'une passerelle. Rien ne dit que le marché doit s'implanter sur toute sa largeur...

Une autre hypothèse de tracé serait d'emprunter les boulevards de l'Est et de la Constitution. Plus larges, ils permettraient de développer le marché plus confortablement mais on perdrait malheureusement le lien paysager et visuel du marché sur lui-même ; au risque de le voir se disperser.

Corollaire intéressant de cette proposition, le déplacement du centre de gravité du marché vers un plus grand équilibre urbain entre les rives, a l'avantage de permettre un rééquilibrage de la manne horéca drainée par la Batte. Chose dont le commerce en Outremeuse aurait bien besoin.

Et ma bagnole dans tout ça?

La question du parking est intéressante à se poser. Elle taraude au premier chef les commerçants et marchands de la Batte. Ceux-ci voient d'un mauvais oeil la baisse d'accessibilité en voiture du marché en raison de l'implantation du réseau de tram et des conséquences de ce dernier sur le plan global de circulation au centre ville. Pour l'heure, Outremeuse n'est rien d'autre pour eux qu'un réservoir de parking auquel il ne faut pas toucher. Si on peut s'attrister de telles considérations, on ne peut néanmoins nier cet état de fait. Si on réfute l'axiome du lien existentiel entre le parking et le commerce, on ne peut remettre en question celui entre l'accessibilité et la fréquentation.

Si le développement du marché en Outremeuse «coûterait» certainement, quelques places de parking sur les quais, il n'est peut être pas si inintéressant que cela du point de vue de l'offre globale. En effet, on sait que l'offre de parking et d'accessibilité en rive gauche va diminuer. Dès lors, une attitude pragmatique

est peut-être d'accepter également le passage du tram et avec lui une diminution de l'offre des étals en rive gauche. Cette diminution plutôt que d'être sèche au niveau du marché peut très bien n'être qu'une migration. Les quais de Meuse d'Outremeuse ne représentent pas une grosse capacité de parking alors qu'ils ont le pouvoir d'accueillir des marchands. Si les parking Boulevard de la Constitution par ex sont déjà remplis actuellement durant la Batte, ils constituent toutefois une distance maximale que les habitués sont enclins à parcourir à pied. En déplaçant le marché sur l'île, on le rapproche également de nouvelles poches de parking aujourd'hui inexploitées car moins attractives en raison de leur éloignement. En répartissant sur un marché en forme de cercle plutôt qu'en forme de droite la pression du stationnement, on permet une exploitation plus équilibrée de l'offre sur la ville. Rétablir le centre de gravité du marché en lui faisant prendre appui sur l'île, c'est inviter la rive droite au banquet et ainsi réunir toute la famille liégeoise autour de la table.

Toutes ces propositions et hypothèses soulevées ne sont toutefois qu'à considérer que comme un inventaire de potentiels encore inexploités. Le point de vue qui est développé ici n'a pas pour objet de transformer le marché à tout prix.

Néanmoins, si l'on se veut un peu prospectif, on ne peut nier l'incertitude qui plane aujourd'hui au dessus de l'implantation future de la Batte. Le propos développé dans ce chapitre a juste pour objectif d'anticiper quelque peu et de mettre des solutions et potentiels sur la table en préparation d'un éventuel débat ou arbitrage d'intérêt public.



4. Conclusion: le projet d'une île

Outremeuse est multiple et catalyse un certain nombre de questions urbaines. Les réflexions tenues au cours de ce travail sont à peine esquissées. Elles ne sont que des premiers pas, des premiers éléments mis sur la table afin d'entamer des dialogues (en commençant par la conversation de bistrot). Nous avons néanmoins quelques regrets: au cours de cette réflexion nombre de sujets ont dû être laissés sur le côté ou être à peine survolés: le parc de la Boverie, les espaces de jeux pour tous,... Enfin de compte, l'ambition est de créer une émulsion dans le quartier pour attirer l'attention et enfin de peut-être réussir à le transformer.

Le point commun qui transparaît au travers des différents articles est sans doute le manque d'un projet global pour Outremeuse: permettant de clarifier les relations entre les différents espaces publics et définissant un cadre où chacun pourrait trouver une place. Une première piste pourrait être la mise en oeuvre suivant un processus participatif d'un outil préconisant tant des actions de politiques sociales que des mesures urbanistiques. L'ensemble des mesures seraient ainsi coordonnées. Il en résulterait un processus cohérent de redynamisation du quartier. Les questions urbaines seraient donc attaquées sous différents angles (logement, socio-économique, développement des espaces publics).

Les propositions émises dans ce document, tantôt réalistes parfois utopiques, sont en quelque sorte un reflet de l'état de nos réflexions à l'heure actuelle. Elles ont besoin d'être mises à l'épreuve et souvent de mûrir. Pour ce faire nous vous invitons à nous faire part de vos réactions, de vos remarques et autres suggestions par rapport aux différents articles, d'apporter votre regard d'habitant, de commerçant, de membre d'association ou de représentant de l'administration à l'adresse: outremeuse@urbagora.be

6. Bibliographie pour aller plus loin

Outremer en général

YU, Georges, 1977, Portait en Outremer, [documentaire télévisé] RTBF

BOUSSART, J.-D, 1999, Histoire d'Outremer et de Saint-Pholien, Les Editions du Molinay

La fonction commerciale

Le Commerce de détail en Outremer - comportement d'achat et rayonnement de la clientèle, à l'initiative de Monsieur Guy Moreau, Echevin du Développement économique, de l'Emploi et du Logement urbain de la Ville de Liège. 19 septembre 2000

MAISON DE QUARTIER DE SAINT-LÉONARD, Enquête sur les besoins des usagers du quartier St Léonard en terme de commerces de proximité, Oct-Nov. 2009, [en ligne], consulté le 17/11/2012, < <http://www.saint-leonard.be/go/enquete-sur-le-commerce>>

WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, Rue Puits-en-Sock, dernière modification 26/09/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en ligne], consulté le 17/11/2012, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue_Puits-en-Sock>

WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, Zone de rencontre, dernière modification 04/10/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en ligne], consulté le 17/11/2012, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_rencontre>

WONEN BOVEN WINKELS NEDERLAND, site de l'association, [en ligne], consulté le 17/11/2012, <<http://www.wonenbovenwinkelsnederland.nl/>>

DEDAL, PARK(ing) DAY, relais en France de l'événement, [en ligne], consultée le 2/11/2012, <<http://www.parkingday.fr/>>

PARK(ING) DAY, Rebar Group, Inc., site de l'événement [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://parkingday.org/>>

PAVEMENT TO PARKS SAN FRANCISCO, Parklets, site de l'événement [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://sfpavementtoparks.sfplanning.org/parklets.html>>

SOULIER N., 2012, Reconquérir les rues exemples à travers le monde et piste d'actions, Editions Ulmer, Paris,

TERRIN, J.-J. (sous la direction de), 2011 *Le piéton dans la ville, l'espace public partagé*, Editions Parenthèses, Collection la ville en train de se Faire, 2011

Les équipements publics

F.V.V., Une piscine communale remise à flot, mis en ligne le 21/03/2003 La Libre Belgique [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://www.lalibre.be/actu/gazette-de-liege/article/108830/une-piscine-communale-remise-a-flot.html>>

CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION, Établissement public du Palais de la Porte Dorée, 2012, site du musée, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://www.histoire-immigration.fr/>>

Bavière

MATRICHE, J., La dentisterie bientôt démolie ? Le Hennuyer Didier Donfut cherche un repreneur pour Bavière, mis en ligne 13 janvier 2012, Le Soir, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <http://archives.lesoir.be/urbanisme-le-hennuyer-didier-donfut-cherche-un_t-20120113-01RETY.html>

SAUVONS LA DENTISTERIE!, Collectif, 2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://ladentisterie.be/>>

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIALE (CPDT), Réaménagement du site de Bavière, Fiche-projets, Colloque CPDT 2009, La CPDT a dix ans – La Wallonie dans dix ans, 24/03/2009 [en ligne], consultée le 17/11/2012

URBAGORA, La dentisterie menacée? Bavière à la croisée des chemins, Communiqué de presse, 20/01/2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012, <<http://urbagora.be/interventions/communiques/la-dentisterie-menacee-baviere-a.html>>

ESTIENNE, I. & ESCUDIE, E., Euralille (Extrait du tome 3 du rapport final) Métropole Lilloise, Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbains (POPSU), septembre 2008, [en ligne], consultée le 17/11/2012, <http://www.popsu.archi.fr/POPSU1/valorisation/IMG/pdf/fiche_euralille.pdf>

SCHIPPERS, M., La Réaffectation du site de Bavière, Une chronologie interrogée, Le Chaînon manquant, mis en ligne 04/06/2012 [en ligne], consultée le 17/11/2012

Bains publics, Ville solidaire

LEFEBVRE, H., Révolution urbaine, Gallimard, NRF Sciences Humaines, Paris, 1970.

VILLE DE LIÈGE, janvier 1977, Liège notre Cité, Revue trimestrielle d'information de la ville, p.24.

CAPELLE, Th., Piscine de la Sauvenière - lien entre la ville et l'architecture, Projet de diplôme juillet 2013, STENTS Architecture as urbanism, 2012, [en ligne], consulté le 18/11/2012, <<http://stents-architecture-as-urbanism.com/projects/piscine-de-la-sauveniere/>>

MNEMA, CITÉ MIROIR, Présentation générale, Territoires de la mémoire asbl, site du projet, 2010?, [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://www.mnema.be/content2.php>>

MNEMA, CITÉ MIROIR, Pourquoi la sauvenière?, Territoires de la mémoire asbl, site du projet, 2010?, [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://www.mnema.be/pourquoi.php>>

DOHET, J., 2008, Les bains publics révélateurs de la misère grandissante, Espace de Libertés.

N.C., Dur d'être propre dans la Cité Ardente, La Meuse, mis en ligne le 13/08/10 ; [en ligne], consulté le 18/11/2012 <<http://archives.sudpresse.be/>> <goo.gl/q4Lgo>

DAGONNIER, E, Liège, pas de soupe populaire Place Saint Lambert, RTBF mis en ligne 28/08/12 [en ligne], consulté le 18/11/2012 <http://www.rtf.be/info/regions/detail_liege-pas-de-soupe-populaire-place-saint-lambert-l-opposition-reagit?id=7828423>

CARTIER, M., 2008, Des classes populaires sous la protection du service public?, in : Confraveux, J, Lindgaard, J, Beaud, S (Dir.), 2008, La France invisible, La Découverte, Paris, pp. 243-245.

CHAUVIÈRE, M. & AL, 2008, L'indigent et le délinquant : Pénalisation de la pauvreté et privatisation de l'action sociale, Note de la Fondation Copernic, Editions Syllepse, Paris, pp. 77-79.

MAIRIE DE PARIS, Bains douches municipaux, Dans l'intimité des bains douches municipaux, mis en ligne le 09/11/2012, vidéo [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://www.paris.fr/pratique/Portal.lut?document_id=8972&document_type_id=5&page_id=5458&portlet_id=11757>

MATRICHE, J., Jonfosse, la piscine prévue en 2014, Le Soir, mis en ligne le 06/04/11 [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://archives.lesoir.be/la-piscine-prevue-en-2014_t-20110406-01C7W8.html>

ARIÉS, P., Penser une ville antiproductiviste, in : Collectif, 2010, Ralentir la ville : Pour une ville solidaire, Editions Golias, Villeurbanne, p. 122.

Pour une maison de quartier

HUMAIN-LAMOURE, A.-L., Le quartier des géographes en France, Paris 1, UMR Géographie-cités in AUTHIER J.Y., BACQUÉ M.H., GUÉRIN-PACE F., Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales, Authier J.Y., Bacqué M.H., Guérin-Pace F. (Ed.) (2007) 41-51

LEDRUT R. (1977), Sociologie urbaine, Paris, PUF. in « Le quartier des géographes en France », opcit.

VILLE DE NANTES, Dialogue citoyen, Des conseils de quartier ouverts aux habitants Il y a de l'avis dans votre quartier, [en ligne], consultée le 18/11/2012, <http://www.nantes.fr/dialogue_citoyen/nantes_ville_de_dialogue/conseils-de-quartiers_2>

MAIRIE DE PARIS, Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?, mis en ligne le 26/08/2011 [en ligne], consultée le 18/11/2012, <<http://www.paris.fr/politiques/ou>

participer/conseils-de-quartier/qu-est-ce-qu-un-conseil-de-quartier/rub_8977_stand_15315_port_21589>

DÉMOCRATIE PARIS 3.FR, Le site de la participation numérique, Conseil de quartier du 3e arrondissement de Paris, [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://www.democratieparis3.fr/E>>

Les espaces publics

ANTROP, M., DE MAEYER, Ph., VANDERMOTTEN, Ch., BEYAERT E.A, M., .La Belgique en cartes, L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie, Institut Géographique National, Lannoo, 2006, 250 p., pages 137-141

WIKIPEDIA, Extrait de la vue de Liège au XVIIe siècle gravée sur cuivre par Julius Milheuser en 1627 et publiée par Johannes Blaeu à Amsterdam en 1649, intitulée Legia sive Leodium vulgo Liège. Julius Milheuser fecit. Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regioe. Vue prise de St-Maur. Université de Leyden., [en ligne], consultée le 18/11/2012, <<http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Liege-Blaeu-00.jpg>>

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, Cartes et plans, Carte Ferraris, Bibliothèque Royale de Belgique, 2011, [en ligne], consultée le 18/11/2012 <http://www.kbr.be/collections/cart_plan/ferraris/ferraris_fr.html>

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONALE, 1/10 000, 42/25 et 42/6N, date ?

LIEGE – CITATIONS, Carte postale ancienne de la Dérivation, mis en ligne le 06/06/2018 [en ligne], consultée le 18/11/2012 <<http://liegecitations.wordpress.com/tag/derivation/>>

WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, Val des Ecoliers, dernière modification 30/06/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en ligne], consulté le 18/11/2012, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_du_Val_des_%C3%89coliers_de_Li_%C3%A8ge>

WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, Pont de Longdoz, dernière modification 14/08/2012, Wikimedia Foundation, inc. [en ligne], consulté le 18/11/2012, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pont_de_Longdoz>

ALPHAND, A., (1867) Les Promenades de Paris, in Jardins et paysages: une anthologie, Jean-Pierre Le Dantec, Editions de la Villette, 2003, 282 - 291pp.

BISHOP P. & WILLIAMS L., 2012, The Temporary City, Routledge

Générique de fin

Rédaction

François Bertrand, Olivier De Wispelaere, Jean-Michel Lafleur, Anne Mager, Thomas Moor, Nadine Nicolas, Marie Schippers,

Illustrations

Nicolas Bomal, Fabien Denoël, Anne Mager, Anne Mathurin

ont participé à la réflexion

Christiane Hermann, Anne Tassoul, Erwin Woos

Remerciements

à Mr Simon,
à Mr Fyon, notaire,
à Studio 012 (Bernardo Secchi & Paola Vigano)
à Yion Wah Wan

Outremeuse, île endormie?

version 1.0 - décembre 2012

p.8 1. Les Fonctions urbaines

9 1.1 La fonction commerciale

18 1.2 Le logement

21 1.3. Les équipements

24 Un musée de l'immigration

26 Bains publics, ville solidaire

30 Le quartier, pour une maison de quartier

32 Bavière, le triomphe de la privatisation de la ville

35 Résistances

p.40 2. Les espaces publics

43 2.1 Les quais d'Outremeuse

43 Les quais de la Dérivation

46 Les quais sur Meuse

50 Le tram et les enjeux à double
tranchant

54 2.2 L'intérieur de l'île

54 Le boulevard de la Constitution

58 2.3 Les places publiques

58 La place de l'Yser

63 La place Delcour

63 Place du Congrès: Réinventer le square de
quartier

64 Place Jehan Le Bel

p.65 3. La Mobilité

65 3.1 Mobilité individuelle: automobiles, vélos et
piétons

68 3.2 Mobilité collective: les réseaux de transport en
commun

66 Outremeuse et le train

67 Outremeuse et le TEC

p.69 4. Réflexions ouvertes sur l'espace public

69 4.1 Toxicomanie et espace public

70 4.2 Mise en valeur du paysage urbain

71 4.3 Gestion paysagère du patrimoine arboricole

72 4.4 Marché de la Batte

p.77 Conclusion: le projet d'une île

p.78 Bibliographie: pour aller plus loin